

Aulnay, ville « durable »

A decorative graphic consisting of two rows of colored rectangles. The top row has five rectangles in shades of light blue, lime green, light blue, teal, and dark blue. The bottom row has four rectangles in shades of teal, light purple, dark purple, and light blue.

Rapport de développement durable de
la Ville d'Aulnay-sous-Bois

2012

Table des matières

Aulnay : pour une ville post-carbone, économe et propre	8
CONTEXTE	11
ENJEUX.....	13
ACTIONS ENGAGEES	13
Aulnay : pour une ville-nature, respectueuse de l'environnement.....	17
CONTEXTE	20
ENJEUX.....	21
ACTIONS ENGAGEES	22
Aulnay : une ville qui favorise l'épanouissement personnel	27
CONTEXTE	30
ENJEUX.....	34
ACTIONS ENGAGEES	34
Aulnay : pour une ville des solidarités et du vivre ensemble	38
CONTEXTE	41
ENJEUX.....	45
ACTIONS ENGAGEES	46
Aulnay : pour une ville éco-responsable et engagée.....	52
CONTEXTE	55
ENJEUX.....	58
ACTIONS ENGAGEES	58
Aulnay : pour une Ville Exemplaire.....	63
CONTEXTE	66
ENJEUX.....	67
ACTIONS ENGAGEES	68
Aulnay : une démarche citoyenne et transversale.....	71
Des structures de pilotage transversales	74
Une volonté de co-construction avec les citoyens et tous les acteurs.....	76
L'Agenda 21 d'Aulnay-sous-Bois	80
Le Plan Climat-Energie d'Aulnay-sous-Bois.....	113
Annexe	119

Un décret du 17 juin 2011, faisant suite au Grenelle 2, fait obligation, aux villes de plus de 50 000 habitants de présenter dorénavant, chaque année, un Rapport de développement durable, pour le présent et pour l'avenir.

La Ville d'Aulnay-sous-Bois est heureuse de saisir cette occasion, pour faire le point sur une démarche de développement durable engagée depuis de longues années, et qui constitue l'un des axes majeurs de la politique municipale.

Un tel document n'aurait pas de sens, s'il ne permettait pas de rappeler le contexte et les enjeux du territoire au regard du développement durable.

C'est évidemment une base indispensable, pour guider nos actions. Et dans ce sens, la Ville peut s'appuyer sur un diagnostic du territoire au regard du développement durable, réalisé en 2010 par un cabinet indépendant, qui a été rendu public – et, surtout, qui a été partagé longuement avec les citoyens et les acteurs du territoire volontaires.

Ce rapport est également l'occasion de rappeler les principales actions déjà engagées, dans ce domaine, tant en matière de politiques publiques, que d'efforts réalisés pour rendre la Ville plus respectueuse de l'Homme et de l'environnement : ceci afin de dégager une cohérence d'ensemble, et de tirer un état des lieux aussi exhaustif que possible des dynamiques qui mobilisent chaque jour les élus et les services, sur un axe crucial pour notre Ville.

Ce rapport doit enfin permettre de rappeler les différents objectifs que se fixe la Ville, à court et à long terme, pour être « durable », sur les cinq finalités fixées par les pouvoirs publics :

- Lutter contre l'effet de serre
- Agir pour préserver la biodiversité, et les milieux naturels
- Favoriser l'épanouissement de chacun dans un cadre satisfaisant
- Renforcer la cohésion sociale entre les territoires et les générations
- Favoriser une consommation et une production responsables

La Ville a en effet engagé, en 2010, une démarche longue, aboutissant par l'adoption en Conseil municipal d'un plan d'actions Agenda 21 – lequel orientera la politique municipale dans son ensemble, pour les 4 ans à venir.

Elle a de surcroît lancé, début 2012, un Plan Climat Energie Territorial, qui doit aboutir, fin 2012, à un Plan d'actions complétant cet Agenda 21, en matière de

lutte contre l'effet de serre ; appuyé sur un volet permettant de réduire au plus vite les émissions de gaz à effet de serre (plan « atténuation ») et de réduire la vulnérabilité du territoire face au réchauffement climatique, à long terme (plan « adaptation »).

Ces deux plans d'actions sont et seront évidemment transversaux ; ils touchent à l'ensemble de la politique conduite par la Ville, en interne et en externe.

Ils sont et seront de surcroît pleinement participatif. C'est en effet une constante de la politique d'Aulnay, que de vouloir associer l'ensemble des citoyens à la démarche de développement durable : afin que cette mobilisation permette tout à la fois un partage citoyen des problématiques posées, un renouveau de la gouvernance sur ce territoire, une co-construction des plans d'actions, une efficacité accrue des moyens d'actions proposés, et une sensibilisation aussi vaste que possible autour d'un thème majeur.

C'est sur la base de cette démarche, également rappelée dans ce rapport, et sur la base de constats simples et lucides énoncés dans le respect des règles édictées à la suite du Grenelle 2, que ce document fixe également de nouvelles perspectives, plus larges et plus ambitieuses, afin que notre Ville et tous ces acteurs s'inscrivent pleinement dans une démarche d'amélioration continue.

Ce rapport se veut donc un point d'étape qui s'adresse à tous : afin qu'ensemble nous puissions continuer à bâtir une ville toujours plus agréable et solidaire, où le développement durable - qui dépasse la simple mais essentielle sauvegarde de l'environnement-, représente une préoccupation de chaque jour.

Rappel :

Le développement durable, indiquait le célèbre rapport Brundtland aux Nations Unies en 1987, est « un développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

Autrement dit : mettre en place un « développement durable », c'est inventer d'autres formes de croissance, moins gaspilleuses et plus heureuses, qui soient viables à long terme. C'est agir, tout à la fois, pour l'Homme et pour la Planète ; afin que l'un et l'autre se trouvent en harmonie, durablement.

Le développement durable n'est donc pas seulement un programme environnemental. C'est un programme qui, pour mieux préserver l'environnement, agit également sur le social, l'économie, la culture, le lien social... de façon participative et transversale.

**Aulnay : pour une ville
post-carbone, économe et
propre**

Finalité :

Lutter contre l'effet de serre

Aulnay : pour une ville post-carbone, économe et propre

A Aulnay-sous-Bois, le logement est le premier secteur consommateur d'énergie et émetteur de gaz à effet de serre. Il représente une consommation annuelle de 75 kTep (Tonne équivalent pétrole) et l'émission de 115 kT équivalent CO₂. La réhabilitation des logements anciens, les travaux d'amélioration énergétique et la prise en compte de ces volets dans les futurs aménagements représentent donc un point crucial pour le développement durable. Point positif : 52 % des Aulnaisiens sont propriétaires de leur logement ; ils sont donc susceptibles de se montrer plus enclins à enclencher des chantiers d'amélioration énergétique dans leurs habitations puisqu'ils bénéficieront directement des économies réalisées. Cependant, l'ensemble de la population doit être sensibilisée aux économies d'énergies.

Par ailleurs, l'habitat pavillonnaire couvre plus de la moitié de la surface de la commune et concerne quatre habitants sur dix. Cette forme urbaine ne privilégie pas la mise en place de transports en commun et peut en partie expliquer la place importante de la voiture individuelle. Seuls un tiers des actifs utilisent les transports collectifs dans les trajets domicile-travail. Des trajets qui, selon les estimations, sont responsables de 42% des émissions de gaz à effet de serre. Il convient donc d'encourager les circulations douces, la mutualisation des transports et d'optimiser le réseau de transports en commun.

CONTEXTE

Un territoire marqué par la spécialisation de l'espace. Produit de l'urbanisation des années 1950-1960 l'organisation spatiale d'Aulnay-sous-Bois, d'une superficie de 1 620 hectares au total, se traduit par un territoire très spécialisé. Le tissu urbain se compose de logements collectifs dans le nord de la ville qui regroupe les populations les plus précarisées (11% de zones de grands ensembles); de lotissements pavillonnaires au centre et au sud (44% de zones pavillonnaires concernant 40% des habitants); de zones d'activités et de commerces au nord et nord-ouest de la commune et d'un pôle de centralité autour de la gare RER (30% du territoire) et 15% d'espaces verts (source : PLU). Il en résulte un relatif manque de cohésion territoriale.

Un parc de logements anciens. L'âge moyen des logements est relativement élevé : en 2006, les logements construits après 1990 ne représentaient que 8% du parc ; 74% pour les logements construits avant 1974.

Un parc locatif sur-occupé. Les habitants du parc locatif (50% du parc) doivent souvent faire face à un phénomène de sur-occupation (moins de 16 m² / personne), particulièrement visible dans le Nord de la ville. 17,8% des logements locatifs privés sont sur-occupés (10,3% des logements sociaux ; source FILOCOM 2007).

Un foncier maîtrisé. En dehors des parcs du Sausset et Robert Ballanger, la ville est presque entièrement construite. Une Convention signée avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France permet à la Ville d'acquérir d'anciennes friches urbaines, dépolluées, remembrées, et donc prêtes à l'emploi.

Le bâti résidentiel est le plus polluant. Le logement est le premier secteur consommateur d'énergie et émetteur de gaz à effet de serre (GES) à Aulnay-sous-Bois : cela représente chaque année la consommation de 75 ktep (Tonne équivalent pétrole) et l'émission de 115 kt équivalent CO₂. Le classement des résidences principales selon leur performance énergétique indique que les résidences aulnaysiennes sont en moyenne plus consommatrices d'énergie que celles du département : 7% d'entre elles sont notés de A à C, contre 15% en Seine-Saint-Denis. Le gaz de ville alimente

48% des logements. Le chauffage au fioul, très polluant, représente 11% des modes de chauffage des logements aulnaysiens.

Un secteur tertiaire peu polluant. Les performances énergétiques des bâtiments, par secteur d'activité sont très comparables aux moyennes départementales (Fiches Energie Climat du Conseil Général). Le commerce est l'activité la plus polluante avec 30% des consommations d'énergies et 28% des émissions de gaz à effet de serre (GES). Néanmoins, ce résultat s'explique par la superficie des bâtiments : 30% des surfaces des activités tertiaires.

Des trajets domicile-travail qui polluent. Le bilan des fiches Energie-climat réalisées par le département montre qu'à Aulnay-sous-Bois, les déplacements pour se rendre au travail sont responsables à eux seuls de 42 % des émissions de gaz à effet de serre. L'excellente desserte routière explique en grande partie que les déplacements domicile- travail des Aulnaysiens s'effectuent principalement en voiture. Seul un tiers des actifs utilise les transports collectifs dans les trajets domicile-travail.

Un réseau de transports en commun dense mais qui a ses limites. Le territoire dispose d'une excellente desserte ferroviaire et d'un bon maillage par le réseau de bus. Cependant, ce dernier est relativement centré sur la gare RER.

Des modes doux à développer. Les déplacements piétons sont relativement aisés grâce au bon niveau général d'entretien des trottoirs (Source : PLU). Cependant, la voie ferrée constitue un obstacle dans les déplacements nord/sud, par manque de franchissements adaptés. Les pistes cyclables restent encore relativement peu développées.

Une pression de stationnement principalement dans le centre. L'offre en stationnement public gratuit est importante. Les 1 800 places publiques payantes sont toutes localisées en centre ville.

- Réhabiliter le parc immobilier ancien.
- Favoriser l'émergence d'un éco-quartier ; développer les pratiques d'éco-construction.
- Former les agents à l'Approche environnementale de l'urbanisme (AEU).
- Mettre en œuvre le Plan de Déplacements Administration.
- Organiser, de façon participative, l'amélioration du réseau de transports en commun et des circulations douces.
- Penser l'aménagement de la ville en y incluant fortement la problématique des déplacements doux.

ACTIONS ENGAGEES

▪ Développer l'offre de logements

- Le Plan local d'urbanisme (PLU) formalise une prise en compte du développement durable à travers l'élaboration du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) qui fixe les orientations du territoire sur moyen terme. Le PLU actuel cherche à favoriser la mixité sociale en créant de petits logements collectifs qui s'intègrent à l'environnement existant.
- Le projet de renouvellement urbain mené avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) concerne la Rose des Vents, les Merisiers et les Etangs. Il est l'occasion d'encourager une nouvelle forme d'habitat, plus respectueuse de l'environnement et s'est traduit par la démolition et la reconstruction de 868 logements sociaux. Le quartier du Vélodrome a accueilli 59 logements, répondant à des normes de Très Haute Performance Energétique, la 2^{ème} phase prévoit 82 logements et des critères de respect de l'environnement ont également été inclus dans le cahier des charges des bâtiments de la future ZAC des Aulnes.

- La Ville s'est dotée d'un droit de préemption urbain renforcé, au nord-est et au centre de la commune. Cet outil réglementaire lui permet d'acquérir un bien immobilier de façon prioritaire au moment de sa vente.
- Le Plan Paysage prend en compte la préservation du cadre de vie. Ainsi, le projet Arc-en-ciel (24 logements dans le quartier du même nom) fut basé la volonté de réaliser un compromis entre les possibilités du PLU et l'intégration du bâtiment dans son environnement urbain. De plus, pour la première fois en France, le chauffage est assuré par des éco-générateurs associés à du solaire.

▪ Améliorer le bâti

- **Pour réhabiliter le parc résidentiel ancien** (le plus polluant), la Ville a mis en place un plan de sauvegarde des copropriétés dégradées destiné à lutter contre le mal logement et les difficultés de gestion des copropriétés de la Morée et de Savigny : réalisation de travaux de sécurité, de réduction des charges de fonctionnement...
- **Concernant les bâtiments municipaux**, la Ville suit les consommations énergétiques (eau, électricité, gaz...) et réalisera prochainement les Diagnostics de performance énergétique des bâtiments afin de mieux identifier les bâtiments les plus consommateurs en énergie. Lors de chaque rénovation, des aménagements adaptés sont pris en considération dans les projets d'installation (pompe à chaleur, double ou triple vitrage, isolation, etc. - voir également la partie « Ville exemplaire » de ce rapport).
- **La Ville travaille sur les bâtiments municipaux mais aussi sur l'habitat collectif avec les bailleurs dont l'OPH municipal** sur plusieurs projets visant à améliorer les performances énergétiques des bâtiments et/ou la fourniture d'énergies propres (récupération des eaux des égouts pour chauffer le bassin de la piscine, le projet du SIAAP avec les 450 logements du quartier de Balagny).

▪ Mieux adapter le réseau de transports en commun

- **Une réorganisation des lignes de bus** a été entamée en 2009 pour combler les lacunes du réseau. Objectifs : desservir l'ensemble du territoire, soulager les lignes saturées, améliorer les liaisons intermodales...
- **Des projets d'aménagements** en faveur des bus sont actuellement en cours de réflexion, avec la création de sites propres bus, permettant notamment d'envisager la mise en place d'un Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) pour la ligne 15 exploitée par les CIF.
- **Un contrat de pôle gare a été élaboré.** La gare d'Aulnay-sous-Bois réunit la majorité des moyens de transport de la commune. Une requalification de la gare est en cours afin de corriger les dysfonctionnements du pôle (manque d'accessibilité, conflits d'usages entre les différents modes de transport...) et de faciliter le passage d'un mode de transport à un autre (intermodalité). Cette réorganisation permettra aux Aulnaysiens de circuler plus facilement, notamment entre le Nord et le Sud de la voie ferrée, et d'encourager les déplacements en transport commun.
- **Plusieurs liaisons de transports en commun sont en projet.** A titre d'exemple, une liaison bus entre les lignes de RER B et D (Villepinte – Villiers le Bel, via Gonesse), pourrait voir le jour à moyen terme. Un service de bus provisoire, qui pourrait entrer en activité en 2013. La Ville est en contact régulier avec le STIF et les compagnies de transport pour améliorer et harmoniser l'ensemble des liaisons du territoire.

▪ Concilier automobile et modes doux

- **Les rues plus petites** doivent favoriser les modes de déplacement doux et la vie de quartier : les « zones 30 » représentent un quart du réseau routier local (46 km).

- **Les difficultés de stationnement** sont particulièrement visibles aux alentours de la gare, ainsi que dans les secteurs de grands ensembles. Dans les parkings du centre-ville, la première heure est gratuite ce qui permet de réduire le stationnement en extérieur. La municipalité souhaite limiter les stationnements de courte durée aux rues commerçantes et revoir les modalités de stationnement résidentiel dans la zone réglementée.
- **La Ville s'est lancé en 2011 dans un Plan de déplacement de l'Administration** dont les préconisations verront le jour en 2012 afin de réduire la circulation des agents et proposant, notamment, des alternatives à la voiture.

▪ Développer les circulations douces

- **Un schéma directeur des itinéraires cyclables** a été engagé par la Ville, ce qui permettra une programmation annuelle de nouveaux itinéraires à réaliser.
- **Un parc de stationnement vélo municipal** de 120 places a été mis en place, rue du 11-Novembre. Le stationnement est surveillé et gratuit. Le parc serait rempli à plus de 85%.
- **Des animations pour inciter les citoyens à utiliser des modes de déplacements doux**, dont des balades cyclistes, sont programmées par la Ville, via la Maison de l'environnement et les associations spécialisées notamment. Depuis 2005, le Service Voirie-environnement reprend l'événement national « la Fête du Vélo » et propose aux Aulnaysiens différentes animations.
- **Un circuit éducatif à vélo** va voir le jour à Aulnay. Les policiers municipaux chargés de la sécurité routière dans les écoles emmèneront les enfants sur cet itinéraire pour les sensibiliser à la signalisation routière, leur apprendre à se déplacer à vélo dans la circulation...

▪ Un aménagement urbain moins énergivore

- **La Ville a mis en place des opérations d'économie d'énergie** dans l'éclairage public (lanternes équipées en LED...), la signalisation tricolore (remplacement des lampes par des kits à LED) et la voirie (10 à 20% de matériaux recyclés composent les enrobés commandés).

**Aulnay : pour une ville-
nature,
respectueuse de
l'environnement**

Finalité :

Préserver la biodiversité et les ressources naturelles

Aulnay : pour une ville- nature, respectueuse de l'environnement

Aulnay-sous-Bois dispose, sur son territoire, d'une biodiversité remarquable pour une commune urbaine, qui doit, bien sûr, être préservée. En l'occurrence, le développement durable doit être pensé à la fois sous l'angle environnemental – économies d'eau, protection de l'air, etc.- mais aussi social : ces espaces de nature étant, également des lieux de rencontre et de « vivre ensemble ». L'importance des jardins privés dans la structure urbaine rend également incontournable une sensibilisation des citoyens sur leurs pratiques en matière d'environnement. La préservation des milieux humides, et plus généralement de la ressource en eau, est un autre point clé, ainsi que l'aménagement du canal de l'Ourcq. Enfin, la Ville souhaite améliorer « l'environnement urbain » : et notamment réduire les pollutions sonores, et prévenir efficacement les risques, naturels ou industriels.

CONTEXTE

Des espaces verts importants mais inégalement répartis. La commune d'Aulnay-sous-Bois comprend 225 ha d'espaces verts publics. Ceux-ci sont inégalement répartis : les parcs du Sausset et Robert Ballanger, situés au Nord, représentent près de la moitié de la surface des espaces verts publics. Au centre et au Sud on dénombre 7 parcs et promenades de taille moindre. Au total, on compte 31m² d'espaces verts par habitant (16m²/hab. si l'on soustrait le parc départemental du Sausset). Par ailleurs, la commune compte 65 ha d'espaces verts privés et promeut plusieurs projets de jardins familiaux / partagés (à disposition des habitants). La ville est classée « quatre fleurs » depuis 1995.

Une biodiversité remarquable pour une commune urbaine. Le Parc départemental du Sausset a été classé site Natura 2000 ainsi qu'en Zone nationale d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF). Le Parc Ballanger est 10^e sur 131, au classement des sites présentant la plus forte diversité d'espèces (Observatoire de la biodiversité de Seine Saint-Denis). Le territoire compte 14 espèces végétales protégées et deux espèces d'oiseaux protégés au niveau national (héron cendré et faucon crécelle).

Deux principaux risques naturels. Les risques naturels identifiés à Aulnay-sous-Bois concernent le risque inondable, du fait de la présence à faible profondeur d'une nappe phréatique et le risque de mouvements de terrains, lié aux caractéristiques gypseuse et argileuse du sous-sol.

Un héritage industriel à dépolluer. La ville a accueilli de 1938 à 1990 le Comptoir des Minéraux et Matières Premières (CMMP). L'entreprise a broyé et défibré de l'amiante, du mica et du zircon, des substances fortement toxiques, et cela en plein cœur des quartiers pavillonnaires. Aujourd'hui le site est en cours de dépollution. La Ville a obtenu une subvention régionale pour dépolluer le site.

Des nuisances sonores. Près de 16 000 Aulnaysiens (20 % de la population) seraient concernés par les nuisances sonores. Ces nuisances proviennent essentiellement du réseau routier et des axes ferroviaires.

Des éléments hydrographiques. Le canal de l'Ourcq, qui traverse Aulnay sur près d'un kilomètre, est l'élément hydrographique majeur du territoire. La Ville compte également deux rus : celui du Sausset et celui de la Morée.

Des risques de pollution de l'eau. Par endroit, la nappe phréatique qui coule sous Aulnay se trouve à moins de 2 mètres de la surface. Cette proximité peut faciliter les échanges entre cette nappe et les eaux superficielles, parfois fortement chargées en pollution.

La Ville entretient elle-même son réseau d'assainissement de l'eau. Elle dispose d'un « diagnostic assainissement » qui permet de bénéficier d'informations sur la qualité du réseau et sur les rejets des professionnels (les plus importants) du territoire. L'utilisation de systèmes d'assainissement non collectif (fosses septiques) sur le territoire est interdite.

ENJEUX

- Poursuivre la réduction des produits phytosanitaires et « tendre » vers le zéro-phytosanitaire.
- Formaliser les effets des actions réalisées en faveur de la biodiversité.
- Communiquer de façon plus volontariste auprès des Aulnaysiens.
- Maintenir la présence du végétal en ville malgré la densification urbaine choisie et les limites financières
- Sensibiliser les Aulnaysiens à leurs consommations en eau.
- Responsabiliser les Aulnaysiens sur le devenir de leurs rejets (eaux pluviales directement dans la Seine).
- Favoriser la récupération des eaux pluviales, notamment pour les parcs et jardins.
- Favoriser la rétention des eaux pluviales pour réduire les quantités d'eau dans le réseau.
- Mieux informer les Aulnaysiens sur la qualité de l'air et affiner les connaissances de la qualité de l'air.
- Sensibiliser les habitants aux nuisances occasionnées par les activités domestiques.

ACTIONS ENGAGEES

▪ Préserver et développer la biodiversité

- **Une extension de la Nature en ville.** Du côté des espaces verts publics, des massifs de vivaces ont été créés (4 600 m² de massifs et 760 pieds d'arbres, sur 69 sites). En ce qui concerne la strate arbustive, 5 000 arbustes ont été plantés par an, en moyenne, depuis 2010.
- **Un souci de diversité de la flore.** Les plantations d'arbres sont réfléchies avec un souci de diversité variétale : 23% des espèces d'arbres d'alignement sont ainsi de 28 espèces différentes. Un pourcentage en progression.
- **Une volonté d'accroître la biodiversité animale.** La nidification de nouvelles espèces a également été favorisée par l'introduction de palmipèdes dans les parcs Ballanger et Gainville. Objectif : favoriser un entretien écologique, mieux connaître, préserver et tenter d'augmenter la biodiversité. Un modèle à suivre.

▪ Limiter l'impact environnemental de la gestion des espaces verts

- **Une gestion différenciée des espaces verts,** avec quatre types d'entretien, du plus artificiel (« Prestige », tonte fréquente et ras, arrosage et tailles fréquents) au plus naturel (« Naturel », visant à laisser les herbes grainer).
- **Des plantations « économes ».** La Ville opte aujourd'hui pour la plantation de plantes vivaces (moins consommatrices en eau) au lieu de plantes annuelles, dans les massifs et pieds d'arbres.

- **De techniques de « paillage ».** La Ville développe une politique de mulchage des massifs et des pieds d'arbres ; de réutilisation en mulchage des bois d'élagage broyés ; de compostage des résidus de taille d'arbustes et de tonte mulching : ce qui contribue à la diminution du volume de déchets verts à traiter, et diminue les besoins en arrosage des massifs.
- **Des traitements « bio ».** Utilisation de produits biologiques (engrais, insecticides, anti-limaces...) pour les espaces verts, les arbres et la roseraie. Arrêt des insecticides chimiques depuis 2006.
- **Une lutte biologique intégrée.** Dans les serres, mise en place de la lutte biologique intégrée pour venir à bout des insectes nuisibles avec leurs prédateurs.
- **Un suivi des consommations des compteurs d'eau dédiés à l'arrosage,** qui a permis notamment de réduire la consommation depuis 2006.
- **Par ailleurs, dans les jardins familiaux, le règlement intérieur est en faveur d'une gestion durable :** il préconise d'éviter les produits phytosanitaires, pesticides et engrais chimiques, de pratiquer le tri des déchets dans le jardin, de développer le compostage de proximité, etc.

▪ Sensibiliser à la nature et au développement durable

- **Une Maison de l'environnement.** La Ville s'appuie sur la Maison de l'Environnement pour sensibiliser le public à l'environnement, au développement durable et à l'écocitoyenneté. Outre un pôle ressources, ce lieu programme expositions, animations et débats.
- **Une sensibilisation des scolaires.** Le service des Espaces verts intervient dans les écoles pour sensibiliser les scolaires à la biodiversité. 12 classes disposent chaque année d'une parcelle potagère à cultiver au centre horticole. 7 structures petite enfance, 30 écoles et 4 structures jeunesse possèdent un jardin pédagogique. Une trentaine de classes d'écoles maternelles et élémentaires participent à des ateliers nature.

- **Des événementiels pédagogiques.** Plusieurs événements festifs, s'adressant à un large public, ponctuent l'année et œuvrent pour la sensibilisation au développement durable : la Fête de l'Arbre, la visite des serres municipales, l'exposition « Orchidées passion », etc.

▪ **Contrebalancer l'inégale répartition des espaces verts sur le territoire**

- **Dans son Plan Paysage,** destiné à préserver la qualité du cadre de vie, la Ville a élaboré un Plan Vert qui a permis d'amorcer plusieurs actions : réaménagement des berges du canal de l'Ourcq en préservant l'espace naturel du site ; sur plusieurs années, aménagement de certaines places, squares et espaces de l'habitat vertical pour favoriser l'embellissement de la ville ; valorisation, en cours, des friches par la présence du végétal ; création de petits espaces verts d'agrément. Le Plan Vert prévoyait aussi la requalification des entrées de ville, l'adaptation des modes de fleurissement dans la ville ; la végétalisation des terre-pleins centraux, giratoires, talus et abords de voies SNCF et une étude sur les corridors écologiques.
- **Une Trame verte.** Par ailleurs, le Plan Vert projette la création d'une trame verte reliant les parcs du Nord de la ville au canal de l'Ourcq, afin d'assurer une continuité paysagère entre les parcs, espaces verts et axes de circulations douces, dans le cadre d'une réflexion à l'échelle du département sur les liaisons de l'ensemble des parcs. Ce projet est en cours.

▪ **Préserver, développer et valoriser le patrimoine arboricole**

- **Pour Aulnay, l'arbre est « un acteur majeur du verdissement ».** Le services Espaces verts choisit ainsi les essences des arbres d'alignement en tenant compte de la diversité des essences, de leur adaptation au milieu urbain, de leur sensibilité aux maladies, de leur gabarit, de la nature des sols... La programmation du renouvellement des arbres d'alignement est formalisée.

- **La Ville, qui organise tous les ans la Fête de l'Arbre**, a aussi réalisé un recensement des arbres d'intérêt patrimonial, des domaines privés et publics, pour concevoir une Charte de l'arbre. Objectif : sensibiliser les habitants au patrimoine arboricole et leur donner des conseils (taille, entretien...). Le recensement est effectué pour tous les arbres qui sont dans les parcs et se poursuit sur le reste de la Ville.

▪ Economiser l'eau, limiter les rejets polluants

- **La Ville favorise la mise en place d'équipements de récupération de l'eau de pluie**, notamment au travers du nouveau règlement d'assainissement (qui recommande l'utilisation de système alternatif pour la gestion des eaux de pluies - récupérateurs d'eau de pluie, noues, etc.). Des cuves de récupération de l'eau pluviale ont été installées dans plusieurs équipements sportifs. Ces dispositifs permettent de réduire les problèmes liés aux ruissellements et d'économiser de l'eau potable.
- **Dans le quartier de la Morée, une nouvelle usine d'épuration des eaux a été implantée en 2010.** Elle s'inscrit dans une démarche de développement durable, tant par son activité, le choix de ses technologies, que les choix des matériaux et son architecture. Cet équipement vise notamment un double objectif : un niveau de performance de traitement (avec une capacité de traitement de 50 000 m³ d'eaux polluées par jour) et une intégration paysagère réussie. La station d'épuration traite l'ensemble des eaux de la commune d'Aulnay (ainsi que celle de 4 autres communes).

▪ Prévenir les risques naturels

- **Pour minimiser le risque d'inondation**, la Ville pose l'entretien des réseaux et la rétention de l'eau à la parcelle comme des actions à développer
- **Le risque de mouvements de terrain** est bien pris en compte et l'ensemble du territoire est soumis à un plan de prévention des risques.
- **Pour garantir la stabilité des constructions**, en dépit de ces éléments, tous les permis de construire passent par les services techniques (assainissement) qui émettent des recommandations.

▪ Lutter contre les nuisances sonores

- **La Ville a demandé l'abaissement de la vitesse** de 110 km/h à 90 km/h sur l'A3 pour permettre de réduire ce type de nuisances, en particulier la nuit. La modernisation des voies ferrées, du Pôle Gare et des matériels roulants contribue aussi à réduire les nuisances sonores.
- **Un Plan Bruit.** Du côté des mesures réglementaires, un « plan bruit » municipal a été mis en place dès 1999. Il a permis de renforcer l'isolation acoustique de bâtiments publics. Ces actions sont toujours en cours.
- **Un PPEB.** La Ville souhaite travailler sur la réalisation d'un Plan de prévention et d'exposition au bruit (PPEB) qui s'appuiera notamment sur l'étude du Conseil Général (lequel, à l'heure actuelle, n'est pas un document opposable). Le Conseil municipal a voté une délibération autorisant la réalisation d'une étude sur les effets du bruit lié aux nuisances sonores aériennes.

**Aulnay : une ville qui
favorise
l'épanouissement personnel**

Finalité :

Favoriser l'épanouissement de chacun, dans un cadre satisfaisant

Aulnay : une ville qui favorise l'épanouissement personnel

Dans le cadre du développement durable, la Ville a également pour objectifs de favoriser l'épanouissement et le mieux-vivre ensemble.

La réalisation de ces objectifs passe par la mise en œuvre et le soutien d'initiatives dans les domaines de l'éducation, de la culture, du sport et de la gouvernance.

La Ville a ainsi engagé une lutte particulièrement volontariste contre plusieurs phénomènes qui compromettent l'apprentissage et donc l'avenir des jeunes Aulnaysiens : entre autres l'absentéisme scolaire, une répartition inégale des effectifs et la sortie du système éducatif dès l'âge de 16 ans.

Parallèlement, la municipalité a mis l'accent sur l'apport de la culture pour toute la population, en s'appuyant sur une politique tarifaire incitative, en aidant la création et en proposant des animations hors les murs qui ont permis de diffuser un rayonnement national de la commune. Tout comme elle a développé les activités et les structures sportives destinées à l'ensemble des habitants.

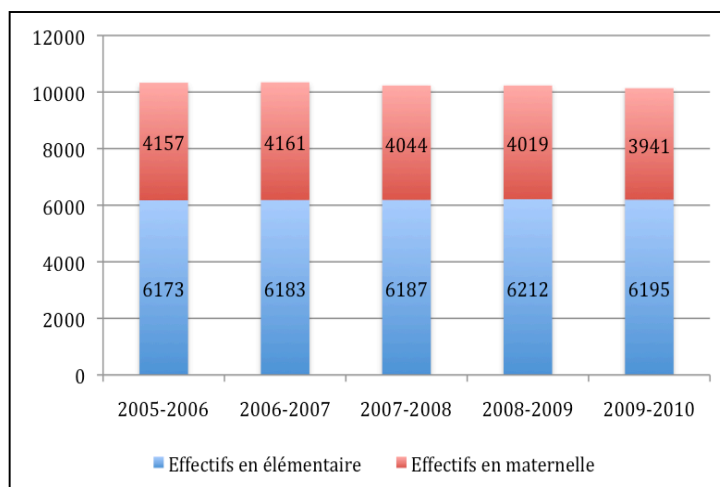
De plus, la Ville entend renforcer la participation citoyenne des Aulnaysiens dans la vie de la commune, comme dans le quotidien des différents quartiers.

▪ Education

La Ville connaît des problèmes de mixité et des disparités importantes entre les différents quartiers. Ceci se traduit sur le plan scolaire : dans le quartier de La Rose des Vents, l'échec scolaire constitue un problème réel : absentéisme (9,9 pour 1 000 en 2006), redoublements (61,5 %) et sorties précoces du système (53 % seulement des 18-24 ans sont scolarisés à Aulnay). Selon les données 1999, 39,5 % des habitants de La Rose des Vents n'avaient aucun diplôme contre 24,4 % sur l'ensemble de la commune.

Les collèges sont en sureffectif. Sur les six présents sur le territoire de la commune, cinq sont en ZEP (Zone d'éducation prioritaire).

Evolution des effectifs scolaires entre 2005 et 2010



Source : Direction des Affaires Scolaires

■ Culture

Le patrimoine historique d'Aulnay-sous-Bois est peu mis en valeur, à l'exception de l'église Saint-Sulpice du XII^{ème} siècle.

Les Aulnaysiens disposent de nombreuses structures municipales dédiées à la culture dont un conservatoire de musique et de danse, une salle de concert de 360 places, un centre culturel polyvalent, l'Espace Jacques Prévert, un cinéma classé Art et Essai Jeunesse, un théâtre, un centre d'éveil artistique, le CREA, qui propose une pédagogie innovante en matière de création lyrique pour enfants qui est nationalement reconnue. En revanche, l'espace Gainville, lieu d'expositions, accueille encore un public trop peu nombreux.

La Ville a réalisé un guide sur les structures et les partenaires existants pour encourager les projets culturels en milieu scolaire : les animations ont concerné 700 enfants et jeunes de la maternelle au lycée en 2009-2010, un chiffre en augmentation de 58 % par rapport à 2004.

Aulnay-sous-Bois compte cinq bibliothèques mais aucune médiathèque. De plus, les plages horaires d'ouverture de ces bibliothèques pourraient être élargies, et le nombre d'ouvrages accru. Le nombre d'emprunteurs a tendance à diminuer.

Les équipements culturels sont plutôt concentrés dans le centre de la ville. Le quartier du Gros Saule et les quartiers Sud sont moins bien équipés.

La municipalité a créé une Maison de l'Environnement, qui propose des expositions et des animations sur les thèmes de l'eau, de la pollution, des déplacements, de l'énergie renouvelable, etc. Elle s'inscrit dans la démarche globale de la Ville en matière de Développement Durable, notamment en sensibilisant la population sur certaines actions de l'Agenda 21.

■ Sports

La Ville dispose de nombreux équipements, équitablement répartis dans tous les quartiers, qui permettent de pratiquer 50 sports différents par le biais d'une centaine d'associations. Il existe cependant une forte demande pour un espace en plein air en accès libre (foot ou basket) au sud de la commune. Signe du succès de la politique sportive d'Aulnay-sous-Bois, la ville compte 12 000 sportifs licenciés et tout autant de non licenciés.

Répartition des équipements sportifs dans la ville

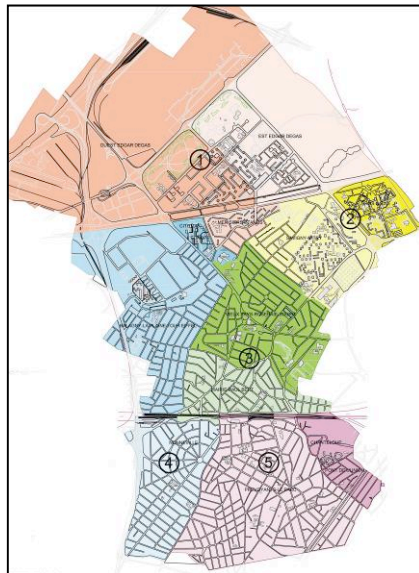


Source : Guide des Sports 2009-2010

■ Gouvernance

La Ville a constitué 12 conseils de quartier qui permettent aux Aulnaysiens de participer à la vie de leur commune. Ces conseils sont constitués d'élus, de membres de la société civile et de citoyens majeurs, de toutes nationalités. En dépit d'efforts considérables de structuration et de formalisation de la démarche, les conseils des quartiers ne semblent toutefois - comme souvent dans les villes françaises –pas encore suffisamment représentatifs de la diversité des habitants.

Périmètre des conseils de quartier



Source : Direction de l'information Géographique

Le Journal Officiel recense 960 associations à Aulnay, dont la moitié est active. Parmi elles, environ 500 sont connues des services municipaux et 400 ont un contact régulier avec la Direction de la vie associative, qui leur apporte un soutien essentiellement logistique (aides matérielles, mise à disposition de locaux...). Les associations peinent à trouver des bénévoles.

- Favoriser la mixité sociale
- Accompagner les parents dans la scolarité de leurs enfants
- Combattre l'absentéisme scolaire et le redoublement
- Assurer une meilleure formation aux jeunes adultes
- Sensibiliser à la diversité et au développement durable
- Assurer la sécurité (et la tranquillité publique), par une sécurité matérielle et sociale garantie aux personnes les moins favorisées
- Poursuivre la promotion des conseils de quartiers et des instances de participation
- Faciliter l'accès à la citoyenneté, en valorisant le modèle républicain
- Ouvrir toutes les cultures à tous les publics
- Accentuer la prise en compte des principes du développement durable dans l'organisation des manifestations culturelles et sportives
- Encourager la création d'une charte de développement durable au sein des associations sportives
- Donner une véritable identité à l'espace Gainville
- Renforcer la gamme des documents proposés dans le réseau de bibliothèques

ACTIONS ENGAGEES

▪ Soutenir la réussite scolaire de tous

- La Ville propose plusieurs dispositifs d'accompagnement scolaire :
 - un programme de réussite éducative pour lutter de façon personnalisée contre l'échec scolaire des 2 - 16 ans
 - un programme de parrainage d'aide à l'orientation a été mis en place au lycée Jean Zay pour trois ans. Les élèves bénéficient du soutien d'un parrain ou une marraine qui les aident à choisir un métier, à connaître la vie professionnelle et à trouver un travail

- l'opération "Maîtriser sa rentrée" pour aider les élèves qui n'ont pas d'affectation en septembre
- **Depuis 2005, la commune, l'inspection académique et l'hôpital Ballanger** ont mis en place un accompagnement psychologique pour les collégiens en ZEP à raison de 3 heures par semaine.
- **Une centaine d'enfants victimes de handicaps** de toutes sortes sont accueillis dans les écoles élémentaires. La Ville a été récompensée aux trophées Apajh (Association pour l'accueil des jeunes handicapés) pour son action en faveur de l'intégration des enfants handicapés dans les crèches, les écoles et les centres de loisirs.
- **Depuis 10 ans, Aulnay-sous-Bois mène une série d'actions de sensibilisation** au développement durable, destinées aux scolaires :
 - quatre ambassadeurs du tri organisent régulièrement des animations, expositions, ateliers autour du tri sélectif et du recyclage des déchets
 - le service des Espaces Verts intervient dans les classes pour parler de la biodiversité avec ateliers nature, mise à disposition d'une parcelle potagère au centre horticole
 - sept structures petite enfance, 30 écoles et 4 structures jeunesse possèdent un jardin pédagogique
 - une fois par semaine, un plat bio est servi dans les cantines.

▪ Favoriser la création culturelle

- **La municipalité veut mettre en valeur son patrimoine.** Elle tente de protéger les bâtiments anciens et a commencé à en racheter et à en restaurer quelques-uns (ferme du Vieux Pays, maison Gainville Feninger, etc.). Elle a aussi l'intention d'installer une Maison du patrimoine et du Tourisme et de créer des parcours de ballades urbaines.
- **La commune organise et accueille toute une série d'événements culturels**, qui s'appuient sur la modernité urbaine : Festival des villes et des musiques du monde, Banlieues Bleues, Aulnay All Blues, Festival La Aldea, Densité 93, Concerts Jeunes Talents.

- **Aulnay-sous-Bois entend faciliter davantage l'accès à la lecture** en mettant en place un service de portage à domicile des livres des bibliothèques et un médiabus a commencé à sillonner les quartiers nord et sud pour proposer livres, CD et DVD. Les bibliothèques organisent des sessions de formation Internet, facilitent l'apprentissage du français et de l'anglais. La bibliothèque Dumont, proposé en 2012 une expérimentation pour que les Aulnaysiens puissent emprunter des liseuses et des tablettes numériques. Cette expérience de prêts doit permettre d'établir un bilan des nouveaux usages et comportements de lecture et d'attirer de nouveaux lecteurs. Une bibliothèque sonore propose 9 000 enregistrements pour les aveugles et les malvoyants, 40 bénévoles se relaient pour les enregistrements. Et dans le quartier Gros Saule, qui souffre d'un manque d'activités culturelles, une bibliothèque associative s'est ouverte en 2009 et offre des activités périscolaires.

- **La Ville veut toucher les publics les plus éloignés des structures culturelles** et organise des animations hors les murs : Concerts des Jeunes Talents au parc Ballanger, dans les squares, expositions, etc. En outre, une navette gratuite dessert le CAP à partir du RER les soirs de concert. Les habitants en situation précaire et les jeunes bénéficient de tarifs préférentiels au conservatoire départemental, à l'Ecole d'Art, au CAP et à l'Espace Jacques Prévert. Et les aveugles comme les malvoyants peuvent profiter d'expositions qui leur sont destinées.

- **La réhabilitation de Mitry intègre le projet d'ouverture d'une Maison des Services Publics** particulièrement innovante en matière de fonctionnement et de service public et intégrant plusieurs services de la Ville dont la Mairie annexe, le Centre Social mais aussi une médiathèque.

▪ Développer la pratique sportive

- **Aulnay-sous-Bois participe au projet Intégrathlon** où les participants valides et non valides peuvent s'initier pendant trois jours aux handisports ou sports adaptés. L'association Sports et Loisirs Toulouse Lautrec organise une journée annuelle d'activités motrices pour les personnes en situation de handicap mental.

- **Pour concilier sport et environnement**, la Ville s'est engagée dans une démarche coresponsable en partenariat avec le Comité départemental olympique.

- **Les Assises du Sport** ont eu lieu en 2011 et ont réunis les pratiquants, les associations et les services de la Ville pour réaliser un diagnostic et effectuer des préconisations pour développer et améliorer les pratiques sportives.

▪ **Promouvoir une nouvelle gouvernance**

- **Afin de favoriser l'expression de tous et animer les 5 territoires et les 12 quartiers**, la Ville a recruté 5 des agents de développement de territoire, chargés d'aller à la rencontre de la population et faire le lien avec les conseils de quartiers en vue d'accompagner la « co-élaboration » de projets. Elle a instauré un Conseil des Seniors Citoyens, composé aujourd'hui d'une cinquantaine d'Aulnaysiens de plus de 60 ans. De même, elle envisage de créer un conseil municipal des enfants. A cela s'ajoute une démarche nouvelle, en 2011 : les Assises de la Ville.
- **La politique de sécurité** a mis en place diverses initiatives. L'instauration d'un Contrat Local de Sécurité (CLS) a notamment favorisé l'articulation des actions locales des différents acteurs de la prévention et de la répression (justice, police, médiation...), dans une cellule de veille hebdomadaire. Son but est de tranquilliser l'espace public, prévenir l'absentéisme et le décrochage scolaire, aider les victimes, prévenir la récidive et les conduites à risques, communiquer sur la sécurité, et mieux définir les rôles des différents acteurs (police nationale, police municipale, médiateur, etc.). La création d'un Observatoire de la Tranquillité Publique et l'installation d'un logiciel de cartographie de l'insécurité ont permis de mieux connaître les besoins et d'y apporter des réponses ciblées. La création d'un service Prévention et Sécurité passe notamment par la mobilisation de 15 agents de médiation.
- **L'hebdomadaire municipal Oxygène** propose aux Aulnaysiens de nombreux articles et dossiers d'information sur le développement durable et sur les gestes à adopter au quotidien. Dans le même esprit, L'Association des Centres Sociaux d'Aulnay (ACSA) organise régulièrement des rencontres / débats avec la population sur des sujets tels que l'alimentation bio, la santé, les éco-gestes, le tri des déchets...
- **Depuis 2 ans, Aulnay-sous-Bois souhaite développer des actions de coopération internationale**, notamment en signant des jumelages avec d'autres villes ou en encourageant les jeunes Aulnaysiens à pratiquer des échanges scolaires avec des lycées étrangers.

**Aulnay : pour une ville des
solidarités et du vivre
ensemble**

Finalité :

Renforcer les cohésions entre les territoires et les générations

Aulnay : pour une ville des solidarités et du vivre ensemble

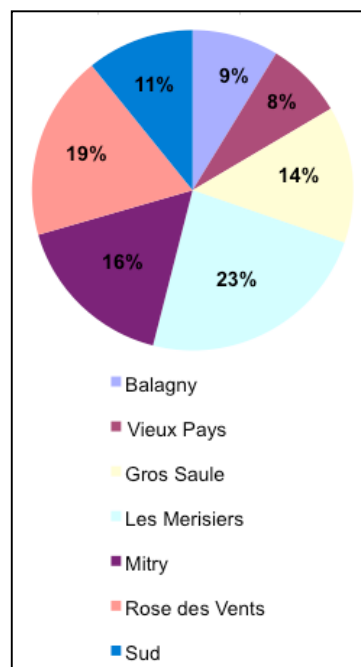
Une partie de la population Aulnaysienne connaît des difficultés financières, d'accès à l'emploi, à la formation et à la santé, et au logement social, problèmes sur lesquels la Ville se doit d'aider ses habitants. Grâce aux différents dispositifs de la Politique de la Ville (CUCS, PRU, ZFU...), Aulnay-sous-Bois a l'opportunité d'agir à la fois sur le bâti et sur les conditions de vie des habitants afin de renforcer la cohésion de son territoire. Mais elle doit aussi répondre aux défis que pose une démographie dynamique – 1400 naissances par an –, accompagner les jeunes, favoriser leur épanouissement et leur intégration citoyenne, anticiper le vieillissement d'une partie de sa population, agir pour faciliter le maintien à domicile, et prévenir les problèmes des publics fragiles, qu'il s'agisse des seniors ou des personnes handicapées.

Ces problèmes se rattachent, tous, à une problématique commune : celle de la cohésion sociale, et d'un vivre ensemble solidaire, à laquelle la Ville est très fortement attachée. Dès lors, l'ensemble de ces actions, conduites avec volontarisme, constitue un axe essentiel de l'engagement de son engagement, en faveur du développement durable.

CONTEXTE

Une partie de la population socialement fragilisée. Le revenu moyen des Aulnaysiens augmente. Cependant une partie des habitants connaît une situation persistante de précarité. Entre 1999 et 2011, le nombre d'allocataires du RMI puis du RSA a même augmenté de façon significative.

Une augmentation des travailleurs pauvres parmi les bénéficiaires des aides sociales. En moyenne, 24 % des demandes d'aides adressées au CCAS et au Service Municipale d'Action Sociale sont celles de salariés. Cette problématique est particulièrement importante aux Antennes Sociales du Gros Saule, des Merisiers et de Mitry.



Des difficultés d'accès à la santé. La mise en place de la couverture médicale universelle (CMU) et de l'aide médicale d'Etat (AME) dans le cadre de la loi contre les exclusions de 1998 a particulièrement facilité l'accès aux soins des plus précaires. Fin 2009, 6 655 Aulnaysiens bénéficiaient ainsi de la CMU complémentaire (prise en charge à 100%) et 1 040 de l'AME.

L'accès au logement reste le principal facteur d'exclusion. La Ville constate que plus de 40 % des requêtes adressées au Service Municipal d'Action Sociale et au CCAS concernent des problèmes de logements.

Des inégalités territoriales. Les quartiers Nord ont tendance à concentrer les populations en difficulté. Du fait de la répartition des logements sociaux, le Nord de la commune regroupe la majorité des Aulnaysiens connaissant des difficultés économiques.

Une demande difficile à satisfaire. Avec 32 % de logements sociaux, la ville dépasse largement l'objectif de 20 % fixé par la loi SRU. Cependant, du fait de la forte tension du marché immobilier, tous les logements sociaux sont occupés et le taux de vacance, en 2000, était très faible : 0,5 %.

La ville d'Aulnay-sous-Bois est jeune. En 2006, 38 % de ses habitants avaient moins de 25 ans, contre 36 % en Seine-Saint-Denis. Les moins de 3 ans représentent environ 5 % de la population. Ce fait conjugué à un important taux d'activité des femmes entre 25 et 49 ans (79 % en 2008 selon la CAF de Seine-Saint-Denis) laisse penser que les besoins de garde d'enfant sont importants. Les capacités d'accueil tant privées que publiques sont par conséquent insuffisantes. Selon les services de la Ville, 52 % des demandes en crèche ont été satisfaites en 2009. Le nombre d'assistantes maternelles a augmenté, passant à 274 en 2005 contre 230 en 2001 (Source : PLU). Mais là encore, se retrouve la fracture urbaine entre le Nord et le Sud. Alors qu'une réelle demande de garde existe dans les quartiers Sud, des assistantes maternelles des quartiers Nord sont au chômage.

COMPARAISON DE L'OFFRE D'ACCUEIL DES MOINS DE 3 ANS

	Aulnay-sous-Bois	Département
% des moins de 3 ans dans la population	5,5%	5,8%
Besoins d'accueil théorique	3 408	68 221
Places pour 100 enfants	35,9	31,5
Réponse à la demande théorique en 2008	45,5	38,2
Réponse à la demande théorique en 2007	21,5	35,4

Source : CAF, les chiffres clés de l'accueil des 0-3 ans, 2008

En 2006, 4 123 Aulnaysiens avaient plus de 75 ans. Un nombre en augmentation (+14 % en sept ans). Ces 512 personnes supplémentaires représentent plus du double des capacités d'accueil de la commune (220 places). Les services sociaux constatent également une augmentation de la précarisation des personnes âgées tout comme de leur dépendance. La Ville compte deux foyers-résidences mais manque de structures médicalisées. Il en existe une seule qui a seulement 75 lits. De plus, le service de soins infirmiers à domicile est saturé : depuis 2003, au moins 1/3 des demandes n'ont pu être satisfaites.

STRUCTURES D'ACCUEIL SENIORS AULNAYSIENNES

	Les Tamaris	Les Cèdres	Résidence du Parc
Capacité	59	74	75
Liste d'attente	7	> 10	?
Lits médicalisés	0	0	75
Tarifs mensuels (30 jours)	492€	492€	1 960€ - 2 538€

Source : Foyers résidences

Aulnay-sous-Bois dispose d'une offre de santé globalement satisfaisante, avec, selon les statistiques de la Ville, 6,4 % des professionnels de santé du département, pour 5,5 % de sa population. Même si certaines spécialités sont sous-représentées : gynécologues-obstétriciens, dermatologues, pédiatres. Le nombre de professionnels de santé décroît depuis plusieurs années : entre 2000 et 2008, la ville a perdu 13 praticiens soit une diminution de 0,8 % par an. Et la commune ne compte que 24 infirmiers libéraux. Il existe deux établissements médicaux importants sur la ville : le Centre hospitalier R. Ballanger (813 lits) et l'Hôpital privé de l'Est Parisien (197 lits). Les Urgences de ces établissements comptabilisent 80 000 passages/an. La Ville souscrit au Contrat Local de Santé, prévu par la loi Hôpital Patient Santé Territoire.

La permanence des soins repose essentiellement sur 2 dispositifs : la Maison de garde, dans l'enceinte de l'hôpital et SUR 93, qui assure des visites à domicile. En 2009, S. Ur aurait effectué 2108 visites à domicile sur Aulnay. La Maison de garde a assuré 4 177 consultations en 2009 dont 25 % concernent des Aulnaysiens. La ville gère 5 centres de santé, 2 centres

dentaires, 3 centres de planification familiale, 1 CSAPA (Centres de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie).

Les centres de santé de la ville ont reçu 8 768 patients différents en 2010 dont 77 % sont Aulnaysiens. Parmi les patients, on compte 62 % de femmes et 21,36 % de mineurs. Les centres de santé sont ouverts à tous dont les plus pauvres: 13 % des patients reçus bénéficient de la CMUC, 3 % de l'AME.

Il existe de fortes disparités entre les quartiers concernant le nombre des médecins (rapport de 1 à 4 en médecine générale entre Nord et Sud). Les quartiers Mitry-Gros Saule présentent les densités de médecins les plus faibles de la ville. Selon une enquête de l'Inserm menée en 2005 auprès des habitants de la ZUS Rose des Vents, 8,2 % des interrogés déclaraient avoir renoncé à des soins pour des raisons financières, près de la moitié des personnes ayant des dents à traiter n'avait pourtant pas consulté de dentiste, seules 52,7 % des femmes étaient suivies régulièrement par un gynécologue, 7,3 % des personnes déclaraient souffrir de dépression ou d'états dépressifs chroniques.

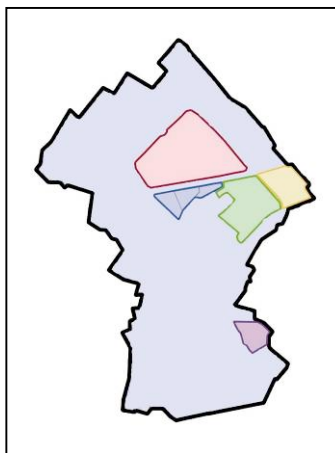
La ville compte, depuis 1975, de nombreux établissements pour jeunes en situation d'handicap, mais manque de structures d'accueil pour l'autisme et les dépendances.

- Encourager la coordination entre les différents acteurs du social.
- Réaliser une analyse des Besoins Sociaux.
- Mieux évaluer les politiques sociales, pour en améliorer l'efficacité.
- Améliorer l'accueil de la petite enfance
- Formaliser une politique de sensibilisation au développement durable pour les enfants des centres du service enfance et jeunesse.
- Permettre à davantage d'enfants de partir en vacances
- Faire face à une évolution démographique prévisible, notamment en termes d'accueil des plus dépendants.
- Favoriser l'implantation de structures d'hébergement alternatives.
- Développer les actions, les espaces et les logements intergénérationnels.
- Rompre l'isolement des personnes âgées peu mobiles.
- Améliorer la prise en charge des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et des aidants.
- Rompre l'isolement des seniors habitant dans les quartiers éloignés des foyers-clubs et proposer des
- animations pour toutes les populations de personnes âgées.
- Concentrer les actions vers les plus démunis et les plus vulnérables.
- Approfondir la connaissance des publics handicapés par une étude des besoins.
- En matière de santé : développer une autre communication pour toucher les populations étrangères ou, allophones.
- Favoriser le renforcement de l'offre de soins.

ACTIONS ENGAGEES

QUARTIERS DONT SONT ISSUS LES BENEFICIAIRES SUIVIS PAR LE CCAS

Les quartiers inscrits dans le périmètre du CUCS 2010



- La Rose des Vents
-
-
- Les trois quartiers
-

Source : appel à projet CUCS 2010.

▪ Lutter contre l'exclusion

- **Un service Ville RSA est chargé de recevoir les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active** pour les accompagner dans leur démarche d'insertion socioprofessionnelle : bilan de leur situation, recherche d'une formation adaptée, accompagnement dans les recherches d'emploi. Ce service assure également une coordination avec tous les services et associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion professionnelle, du social, afin d'assurer une unité de traitement.

- **Dans le cadre du PRU**, plusieurs initiatives doivent être soulignées car elles s'inscrivent dans une véritable démarche de développement durable : **La mise en place de jardins partagés**, gérés de façon biologique, dans la résidence du Zéphir, permet aux habitants de se rencontrer et de mieux s'approprier leur quartier (voir la Fiche Espaces verts). De même, **les logements construits dans le quartier du vélodrome répondront à des normes HQE**, ce qui permettra d'améliorer leurs performances énergétiques et de réduire les factures de chauffage des futurs locataires.
- **La Ville propose un service de suivi des impayés** pour les ménages en difficulté. Cette aide vise plus spécialement les familles qui n'ont pas les moyens de régler les prestations péri scolaires (restauration, centres de loisir...). (Source : Oxygène n°74).
- **Sept antennes sociales sont réparties en ville**. Chaque antenne constitue un lieu d'écoute, d'informations, d'orientation et permet la prise en charge de familles qui ont besoin d'être soutenues ou accompagnées par des assistantes sociales. Le Service Social complète cet accompagnement par des dispositifs particulièrement innovants pour répondre aux problématiques sociales des habitants (Le Bureau d' Aides aux Victimes en est une illustration : non seulement il accueille et accompagne juridiquement et psychologiquement toute personne victime, mais il anime également un Réseau de plus de 40 professionnels pour lutter contre les violences faites aux femmes).
- **La Ville s'appuie de plus sur un réseau de partenaires** afin de toucher un public le plus large possible. Quatre centres sociaux, réunis en association (Gros Saule, Rose des vents, Mitry et Cité de l'Europe), proposent des ateliers sociolinguistiques et d'alphabétisation et soutiennent la fonction parentale via l'accompagnement scolaire et des accueils parents / enfants (club des Lutins).
- **La ville compte une dizaine d'associations importantes** (Restos du Cœur, Secours Populaire...) qui épaulent l'action des acteurs institutionnels. Toutefois, bien que la Ville et ces associations
- **Par son Contrat Urbain de Cohésion Sociale**, la Ville s'est engagée sur 5 quartiers de la ville, soit environ 40 000 habitants, à renforcer et coordonner l'action de ces différents services en faveur des quartiers sensibles (éducation, sécurité, emploi...).

- **Par la convention signée avec l'ANRU**, la Ville s'engage à confier une partie des travaux réalisés dans le cadre du PRU à des entreprises d'insertion. Au 30 décembre 2009, 360 salariés ont ainsi bénéficié de ces dispositifs, dont 156 dans le cadre des chantiers d'insertion liés au PRU (Source : Bilan de l'insertion sur 2009). Sept structures d'insertion par l'activité économique opèrent également sur le territoire de la ville.

- **Les actions collectives de prévention.** Des actions collectives de prévention sont mises en place dans le but de renforcer le lien social et de proposer un autre mode de relation entre les professionnels et la population : Ex : Action « bien être de l'enfant ». Cette action se déroule chaque année depuis 2007 à l'école André Malraux, sous forme d'ateliers animés par des professionnels de différents services et structures qui œuvrent sur le quartier. Ex : Action « Espace Accueil Animation ». Il s'agit de proposer au public des quartiers Nord, lors de deux permanences hebdomadaires des actions d'animation sur des thèmes concrets, en rapport avec des problématiques identifiées sur le territoire, tant par les partenaires que par les habitants.

- **Un Projet de travail sur les éco-gestes avec le public des antennes sociales.** La 1^{ère} initiative concerne une exposition commentée sur les éco-gestes, qui a été présentée en 2010 sur plusieurs antennes sociales. La 2^{ème} initiative traite de l'indécence locative et les droits et obligations du locataire et du propriétaire : pour nombre de familles connues du service social et demeurant sur le quartier Sud, le problème lié à la consommation d'énergie est indissociable de celui de l'indécence locative voire de l'insalubrité. C'est donc dans la continuité de cette première action que l'équipe a travaillé avec le service d'hygiène, l'ADIL et la CAF sur l'élaboration d'un projet qui consiste à informer le public sur la thématique de l'habitat. (Droits et obligations du locataire et du propriétaire).

- **Des projets en termes de coopération décentralisée.** Le projet Educobaobab avec INECOBA. Objectif : Encourager et de développer des outils d'information et de communication spécifiques autour du Baobab à destination des enfants et du grand public. L'association Inecoba propose une mallette pédagogique à destination des enseignants de la ville de Rufisque au Sénégal sur le thème de la découverte du baobab. Ce projet sera accompagné par de séances de formation, mise en place de jardin pédagogique, des animations dans les écoles mais aussi par des échanges avec les enseignants des écoles d'Aulnay-sous-Bois qui souhaiteront mettre en place simultanément ce projet.

▪ Un soutien à l'enfance et la jeunesse

- **Un meilleur accueil de la petite enfance.** L'offre d'accueil de la petite enfance devrait augmenter de 20 %. Plusieurs établissements d'accueil de la petite enfance sont actuellement en projet sur le territoire communal. Les espaces multi-accueil de la Grande Nef, des Frimousses et du 11 novembre devraient également s'agrandir.
- Un soutien au-delà de l'école. 59 structures accueillent les enfants pour des activités péri et extrascolaires. En tout 25 % des élèves du primaire bénéficient de l'aide aux devoirs. Et onze structures proposent un accompagnement pour collégiens et lycéens. Sans compter les antennes de l'Association des Centres Sociaux Aulnaysiens qui offrent également ces activités en associant plus étroitement les parents à la réussite de leurs enfants. En extrascolaire, 4 900 enfants de 3 à 12 ans (soit 47 % des scolaires) étaient inscrits en centre de loisirs. En 2009, 680 enfants ont pu partir en centres de vacances.
- **Une aide à l'insertion.** La Maison de l'Emploi, de l'Insertion de la Formation et de l'Entreprise (MEIFE) propose des formations et des actions d'accompagnement vers l'emploi destinées aux Aulnaysiens qui éprouvent des difficultés à s'insérer dans le monde du travail. Elle intervient autant auprès des jeunes que des adultes, qu'elle accompagne sur les projets de formation, des techniques de recherche d'emploi et de la création d'entreprise.

▪ Prendre en charge les seniors

- **Un accroissement des capacités d'accueil.** Il est prévu pour 2013, la construction d'un nouvel établissement d'Hébergement pour Personnes Agées de 100 lits.
- **Un aide au maintien à domicile.** Le CLIMAD, Centre de Liaison et d'Information pour le Maintien à Domicile, informe les familles sur les aides nationales et les met en relation avec les différentes associations et entreprises idoines. 611 personnes avaient bénéficié de l'aide au maintien à domicile en 2009.

- **Des activités pour les aînés.** Le service Animation culturelle retraités-personnes âgées propose aux retraités des activités, pour la plupart gratuites, tout au long de l'année et la Ville propose des services de déplacement pour sortir certains seniors de leur isolement.

▪ Offrir un meilleur accès aux soins

- **Un Atelier Santé Ville.** Pour lutter contre les inégalités d'accès aux soins, la Ville a mis en place un Atelier Santé Ville. Le but de ce dispositif est de mettre en relation les professionnels de la santé pour offrir un service plus adapté aux populations les plus vulnérables. Pour cela, des rencontres et des animations sont organisées avec les Centres Sociaux, lors des fêtes de quartier... Pour toucher un public le plus large possible, la Ville organise également des ateliers de prévention – santé gratuits où les habitants peuvent dialoguer avec des professionnels du secteur.

▪ Faciliter la vie des personnes handicapées

- **Une Mission handicap active.** La Mission handicap existe depuis 1990. coordonne toutes les actions en direction des personnes handicapées. En 2008, 481 entretiens ont été conduits, dont 129 pour un premier accueil. En fonction des besoins, les personnes accueillies sont orientées vers différentes associations ou intègrent d'autres dispositifs municipaux. La Mission anime également deux groupes de parole mensuels : le premier pour les personnes mal voyantes en collaboration avec l'association Rétina France et le deuxième avec les parents d'enfants en situation de handicap. La Mission handicap pilote également dans le cadre d'une commission d'accessibilité des groupes de travail sur l'aménagement de voirie ; la mise en accessibilité des bâtiments publics ; l'offre de logements adéquats ; l'accueil handicapé ; l'accessibilité des commerces et l'accès à la culture et aux loisirs.
- **Une assistance aux enfants handicapés.** Afin de mieux intégrer les enfants handicapés, la Ville met à disposition une équipe d'auxiliaires d'intégration qui accompagne l'enfant sur son lieu d'accueil (crèches, écoles, centres de loisirs). Par ailleurs, il y a sur la commune six classes d'intervention scolaire (CLIS) en élémentaire et des Unités pédagogiques d'intégration (UPI) en collège qui permettent aux élèves en situation de handicap de suivre leur parcours scolaire avec leurs camarades. On trouve à Aulnay-sous-Bois, 8 établissements pour adultes et 2 pour enfants en situation de handicap.

- **Une mise en accessibilité des bâtiments.** Pour atteindre l'obligation légale de mise en accessibilité des équipements publics d'ici 2015, la Ville a adopté un programme de travaux pluriannuels. D'ici à la fin de l'année 2010, 40 % à 45 % d'entre eux devraient être accessibles aux personnes à mobilité réduite.

- **Des voiries adaptées aux personnes à mobilité réduite.** Un itinéraire de 180 km a été dessiné 2003 afin de relier les différents « pôles d'attraction » de la ville (commerces, écoles, bureaux de postes, centres de santé...). En 2009, 87 % de cet itinéraire (soit plus de 150 km) a été réaménagé pour le rendre accessible aux personnes atteintes de tout type de handicap : des bandes podotactiles et des feux rouges sonores ont été installés, des trottoirs ont été abaissés, des équipements urbains gênants ont été retirés... Plusieurs équipements publics, telle que la gare RER B, font actuellement l'objet de travaux de mise en accessibilité. La Ville distribue gratuitement les télécommandes nécessaires à l'activation des feux sonores.

- **Une meilleure accessibilité des transports en commun.** Les bus circulant en ville s'équipent progressivement de dispositifs permettant aux personnes à mobilité réduite de les emprunter. C'est le cas des bus du réseau TRA et de la moitié de ceux du réseau CIF. La Ville souhaite de plus rendre accessible l'intégralité de ses arrêts de bus.

- **Un Handicafé.** Depuis 2 ans, la Ville organise en partenariat avec la Ville de Blanc Mesnil, un « handicafé » pendant la Semaine de l'Egalité. Lors de cette journée, des employeurs et des demandeurs d'emploi handicapés ont l'occasion de se rencontrer pour des entretiens d'embauches.

- **Un meilleur accueil dans les services** des personnes souffrant d'un handicap. Suite à une enquête réalisée dans le cadre de la commission communale, la Ville mène une réflexion sur des formations pour permettre aux agents municipaux de mieux accueillir les personnes handicapées au sein des différents services.

- **Une sensibilisation aux problèmes du handicap.** Des actions « grand public », pour changer le regard, sont également organisées tout au long de l'année et notamment lors du Forum des Associations ou durant la Semaine de l'Egalité. En 2009 par exemple, un repas a débuté dans le noir complet afin de permettre aux participants valides et handicapés de dialoguer sans a priori.

Aulnay : pour une ville éco-responsable et engagée

Finalité :

Favoriser un mode de développement responsable

Aulnay : pour une ville éco-responsable et engagée

Aulnay-sous-Bois est un pôle économique important, regroupant plus de 30 000 emplois. Pourtant, seul un petit tiers des actifs Aulnaysiens (28%) travaille dans la commune. Le taux de chômage est préoccupant, notamment chez les jeunes et les ouvriers. Alors que l'activité industrielle, qui prédominait jusque-là, semble amorcer un retrait et que les activités tertiaires progressent, il faut assurer cette transition en permettant à l'ensemble des Aulnaysiens d'en tirer parti.

L'offre commerciale, quant à elle, reste inégalement répartie sur le territoire, et gagnerait à être renforcée; les commerces de proximités devant être soutenus, pour jouer le rôle qui est le leur, dans une Ville vivante – et plaisante.

Le développement économique responsable passe aussi par une meilleure prise en compte de la gestion des déchets. La Ville a récemment revu l'organisation de la collecte des ordures ménagères, et compte bien continuer à agir en ce sens. Le tri sélectif notamment, appelle une sensibilisation accrue du public et une amélioration des pratiques existantes. Car, que ce soit en termes de consommation de ressources, de déchets ou d'achats responsables, la Ville a le souci de se montrer exemplaire.

CONTEXTE

Un contexte économique privilégié. En 2006, Aulnay-sous-Bois comptait 2 948 entreprises et 31857 emplois, ce qui fait de la commune le troisième pôle d'emploi du département. La ville bénéficie également de la proximité et de la bonne connexion à d'autres pôles d'activités et à la plateforme Roissy-Charles de Gaulle qui représentait à elle seule 106 000 emplois salariés en 2004, répartis sur huit communes. (Source : INSEE, Seine Saint Denis, L'emploi tertiaire aux portes de Paris.)

De nombreux déplacements pendulaires. Le nombre d'emplois disponibles est supérieur au nombre d'actifs habitant à Aulnay-sous-Bois mais seuls 28 % des actifs Aulnaysiens travaillent dans leur commune. Les cadres et professions intermédiaires se déplacent davantage que les autres catégories socioprofessionnelles, ce qui peut signifier une insuffisance d'emplois qualifiés.

Des zones d'activité spécialisées. Les zones d'activités sont localisées au Nord et Nord-Ouest de la commune, à proximité des grands axes autoroutiers. Celles situées au Nord de la RN2 représentent 16 % des entreprises et près de 50 % des emplois de la ville (source PLU).

Deux pôles mieux insérés dans l'environnement urbain. Le centre gare regroupait, en 2005, 26 % des établissements et 10 % des salarié-e-s. La zone de Chanteloup est la seule située au sud-est de la commune (61 établissements en 2005 et 6% des postes salariés).

Bien qu'en déclin, la spécialisation industrielle demeure. 22 % des emplois Aulnaysiens se situent dans le secteur de l'industrie. L'usine PSA est le principal employeur de la commune avec plus de 5 000 salarié-e-s. L'industrie des biens de consommation, notamment avec L'Oréal, occupe près de 2 000 personnes. Mais depuis 2000, le nombre d'entreprises industrielles a décliné.

Le secteur des services est relativement moins développé. Les services ne représentent que 17 % des emplois (22 % à l'échelle du département).

Cependant, entre 2000 et 2008, le nombre d'entreprises sur ce secteur a progressé de 24%.

Le commerce représente 17 % des emplois (15,2 % en Seine-Saint-Denis), soit 5308 personnes, et se trouve très concentré dans le centre commercial régional de O'Parinor qui regroupait à lui seul 2 070 emplois en 2005 (Source : PLU).

Des installations d'entreprises en progression régulière. Entre 2000 et 2008, le nombre d'établissements présents sur le territoire de la ville a augmenté de 16,1 %. Cette moyenne est identique à celle du département (2 % de croissance annuelle).

Les jeunes et les ouvriers fortement touchés par le chômage. Le taux de chômage des 15-24 ans était de 58,1% en 2006, bien supérieur à celui du département (28,9%). En ce qui concerne les catégories professionnelles, les ouvriers sont les plus durement touchés, avec un taux de chômage de 20 % en moyenne (contre 5% chez les cadres et professions intellectuelles supérieures).

Une offre de commerces de proximité à soutenir. En 2007, le pôle du centre ville (Nord et Sud) comptait plus de commerces qu' O'Parinor (309 commerces). Son attractivité était en partie assurée par les marchés. Cependant, l'attractivité du centre ville tend à décroître, faute de gestion concertée du site. Il souffre de plus d'un taux de vacance des commerces élevés (19,3 % pour le centre ville et les commerces en diffus), ce qui nuit à son dynamisme.

345 kg d'ordures ménagères produites par an et par habitant en 2010. Aulnay-sous-Bois se situe nettement au-dessus de la moyenne nationale (316 kg/an/hab.) mais cette production baisse sensiblement depuis plusieurs années et situe la ville dans la norme de la Seine-Saint-Denis (359 kg/an/habitant).

La collecte des ordures ménagères (Ordures ménagères résiduelles +emballages ménagers recyclables +Verre) est réalisée majoritairement en porte à porte. Le territoire est également couvert par un réseau d'une quarantaine de colonnes pour l'apport volontaire du verre en surface. Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) sont collectés par apport volontaires soit en déchetterie, soit au centre technique municipal. En 2009, l'ensemble de DEEE collectés a représenté 1,74 kg/hab/an.

Une déchetterie complétée par une déchetterie mobile. Située dans la zone industrielle des Mardelles, la déchetterie est accessible tous les jours (sauf fériés), gratuitement pour les Aulnaysiens. Un service payant destiné aux professionnels est également disponible. La quantité de déchets (des particuliers) collectée depuis 2006, par cette déchetterie, a presque été multipliée par deux, en 3 ans. Une déchetterie mobile peut compléter cette offre si nécessaire, dans le sud de la commune.

30% des pavillons de la ville sont équipés d'éco-composteurs individuels. Depuis 1995 près de 4 000 ont été distribués. Aujourd'hui, près de 200 composteurs sont attribués annuellement. La satisfaction des utilisateurs et les performances des composteurs sont peu connues.

Le tonnage des ordures ménagères est relativement stable. En 2010, après une période de 2 années de baisse sensible, le tonnage d'ordures ménagères à Aulnay atteint les 27 585 tonnes. Pour le verre et les emballages ménagers, les quantités collectées sont stables mais correspondent à des ratios par habitant nettement inférieurs aux objectifs du Plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PREDMA) fixés pour 2014, soit 30 kg de moins au total pour les trois matériaux.

ENJEUX

- Développer, si possible, la mixité fonctionnelle des zones d'activités.
- Valoriser les zones d'activités de l'Ouest de la ville.
- Conforter les commerces de proximité.
- Mieux articuler les différentes échelles commerciales.
- Rapprocher les bassins d'habitat, notamment au Nord de la commune, avec l'offre de formation environnante (en particulier universitaire).
- Réfléchir avec les bailleurs sociaux à une sensibilisation particulière au tri des déchets.
- Communiquer sur les économies budgétaires permises par les collectes sélectives.
- Améliorer le tri du verre sur le territoire.

ACTIONS ENGAGEES

▪ Dynamiser l'emploi et la formation

- **Une structure unique : la MEIFE.** La Maison de l'Emploi, de l'insertion, de la formation et de l'entreprise (MEIFE, ex M2E, Maison de l'emploi et de l'économie), a accueilli en moyenne 2 430 personnes par mois en 2009 pour lesquels 1 417 solutions d'emplois ont été proposées. La Ville entend accompagner cette association et mener une mission de réflexion sur les enjeux de développement des activités en direction des personnes en recherche d'emploi.

▪ Soutenir la création d'entreprises

- **Plusieurs dispositifs d'aide au montage d'entreprises** sont proposés par la M2E Initiative (association partenaire de la MEIFE) : prêts d'honneur, fonds de transmission, conseils juridiques, - ainsi que des parrainages entre un jeune créateur et un cadre expérimenté. En 2009, 466 entrepreneurs ont été conseillés.
- **Une pépinière d'entreprises** est mise à la disposition des jeunes créateurs par la SEMAD (Société d'économie mixte Aulnay Développement). 37 bureaux sont disponibles. Un hôtel d'activités (17 bureaux) et un centre d'affaires sont aussi à leur disposition. En 2009, 22 entreprises étaient implantées dans ses locaux, alors qu'elles étaient 29 en 2008.
- **La Zone franche urbaine (ZFU)** des quartiers Rose des Vents, Cité Europe, Merisiers et Etangs, créée en 2004, a permis de dynamiser le tissu économique de ces quartiers. Entre 2004 et 2007, 91 établissements s'y sont installés, soit un rythme de croissance de 16% (6% seulement sur le reste de la ville).
- **Une Direction du développement économique**, a été créée par la Ville en octobre 2010. Elle compte notamment une cellule de développement commercial pour animer l'activité des commerçants.

▪ Etoffer l'offre commerciale de proximité, dynamiser le commerce

- **Un nouveau pôle d'activité** est en projet dans le cadre du projet de la ZAC des Aulnes, autour du rond point de l'Europe, anticipant sur la future station du métro.
- **Le transfert du centre commercial du Galion**, dans le cadre du PRU (Programme de renouvellement urbain), a pour objectif de créer un cœur de ville à la Rose des Vents.
- **Le projet Mitry-Princet et la réhabilitation du Pôle Gare** visent à contribuer le développement du Centre Ville et de son activité commerciale.

- La direction du Développement économique de la Ville souhaite **valoriser les circuits courts entre commerçants (par exemple, en développant le processus du commerce par les AMAP)**. Elle mène aussi une réflexion sur la **revalorisation des marchés** : une idée de marché partagé avec des commerçants issus du commerce équitable, du bio, de l'agriculture raisonnée, des circuits courts est en réflexion. Les **commerces éphémères** (pop-up stores) retiennent aussi son intérêt.

▪ Moderniser les zones d'activité

- **La Ville souhaite s'engager dans une requalification de la zone de la Fosse à Barbière**, en y aménageant une zone dédiée au commerce, en lien avec O'Parinor, ainsi qu'une autre zone, qui accueillera des activités industrielles et artisanales. Le site de Garonor sera également modernisé avec pour ambition de créer 2 000 nouveaux emplois.

▪ Limiter le tonnage de déchets et encourager le tri

- **La ville disposait de deux ambassadeurs du tri** au 1^{er} semestre 2010. Deux nouvelles recrues sont arrivées pour renforcer la communication de proximité dans ce domaine. Ils interviennent auprès des particuliers et des écoles pour sensibiliser et informer sur la gestion des déchets et les consignes de tri.
- **Un « label propreté »** pourrait être créé par la commune. Il serait remis aux commerçants soucieux de s'engager pour une Ville plus propre.
- **Une étude de la situation en cours avec l'ensemble des commerçants** en vue de mieux rationaliser, de collectiviser et trier les déchets.
- Aulnay a mis en place en mai 2010 et à titre expérimental un partenariat avec deux associations locales d'insertion, pour un nettoyage de la commune tous les dimanches de 8h à 16h, durant les beaux jours.
- **Des séances de sensibilisation au tri des déchets** sont organisées à la Maison de l'Environnement, mais également dans les foyers pour personnes âgées ainsi qu'au sein des structures accueillant des personnes handicapées.

- **Un programme de local de prévention des déchets** a été approuvé par le Conseil municipal en février 2012. Il permet d'une part de territorialiser les objectifs de prévention des déchets et d'autre part, de définir les actions à mettre en œuvre pour les atteindre. L'ADEME apporte son soutien dans le cadre d'un accord-cadre pluriannuel de partenariat établi pour une durée maximum de cinq ans. Cette accord cadre prévoit la signature de conventions d'application annuelles définissant les objectifs d'activités à réaliser et les résultats à atteindre. L'objectif principal du programme est de réduire de 7% les tonnages de déchets ménagers à l'issue des 5 ans de l'accord cadre, soit environ 2200 tonnes.

■ Améliorer les pratiques existantes

- **Une étude d'optimisation de la gestion des déchets ménagers** a conclu notamment à la nécessité d'améliorer les performances de tri, de maîtriser les coûts et de réduire l'impact environnemental des collectes. Un nouveau marché de collecte, effectif depuis mai 2011, a redéfini partiellement l'organisation du service. Les principales évolutions sont : la suppression de la collecte des déchets ménagers spéciaux sur les marchés forains tous les 15 jours la réduction de la fréquence de collecte du verre en PAP et l'installation de capteurs de niveau sur les conteneurs enterrés pour diminuer de 30% le nombre de vidage. La participation de la Ville d'Aulnay, à partir de mars 2012) comme site pilote d'une expérimentation de nouvelles **consignes de tri (tous les emballages ménagers en plastique ont leur place dans la poubelle de tri). 127 conteneurs enterrés supplémentaires** pourraient être installés sur 2 ans. Puis, si tous les projets sont validés, ce nombre pourrait encore augmenter à l'horizon 2014- 2015.

▪ Mieux valoriser les déchets

- **La ressourcerie 2Mains**, née sous l'impulsion d'acteurs locaux, fonctionne depuis juin 2011, au Blanc Mesnil. Agréée chantier d'insertion, son champ d'action comprend Le Blanc Mesnil et Aulnay-sous-Bois. Cette structure associative a pour vocation de transformer les déchets en ressources autour de trois axes : économique, environnemental et social. 12 emplois en insertion ont déjà été créés et une augmentation est prévue à l'horizon 2015 pour se développer sur les autres communes du SEAPFA.
- **Un centre de méthanisation** devrait être mis en service en 2016. Il serait implanté à cheval sur la commune du Blanc-Mesnil et le territoire d'Aulnay-sous-Bois. Ce projet permettrait de valoriser les OM et de traiter les déchets de la ville au plus près du territoire aulnaysien. Les travaux devraient démarrer en 2014.
- **Pour doubler la quantité de compost produite entre 2005 et 2019**, la généralisation du compostage individuel et collectif ainsi que le développement de la méthanisation et le compostage sur ordures ménagères devraient être accentués.

Aulnay : pour une Ville exemplaire

Finalité :

Montrer l'exemple, dans la gestion municipale

Aulnay : pour une Ville exemplaire

La Ville d'Aulnay-sous-Bois comporte une structure administrative d'envergure, emploie 2 739 agents en activité et possède un important patrimoine immobilier.

Elle est donc un acteur important, ayant un impact de poids sur son environnement au sens large, et qui se doit de se montrer exemplaire, en matière de respect de la Nature et de l'Homme.

C'est pourquoi elle a notamment engagé toute une série d'études et d'actions, visant à réduire l'impact environnemental de ses bâtiments, pour en diminuer la consommation d'énergie et limiter leurs rejets de CO2 dans l'atmosphère. La Ville s'est engagée, également, sur le plan des transports, en lançant un plan de déplacement d'administration (PDA), et des actions de sensibilisation auprès de ses agents.

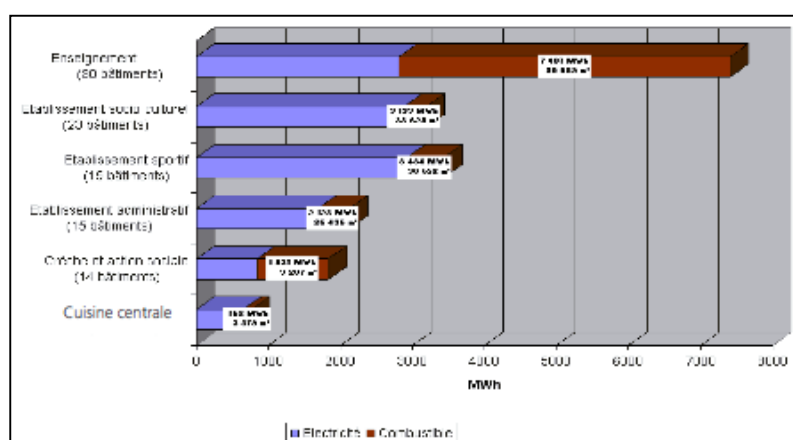
En tant qu'acteur économique, la municipalité souhaite également soutenir une consommation responsable, et renforcer, dans ses achats, les critères environnementaux et sociaux.

En tant qu'employeur, enfin, la Ville a lancé une politique de lutte contre la discrimination et l'inégalité au travail entre les hommes et les femmes; ceci afin que son engagement, en faveur du développement durable, se traduise, en interne, par une véritable responsabilité économique et sociale.

CONTEXTE

Un bilan carbone mené par ERDF à la demande de la Ville a montré que sept bâtiments aulnaysiens présentaient une consommation énergétique supérieure de plus de 10 % à la moyenne admise, soit un volume de 456 tonnes de CO2 émises par an en trop.

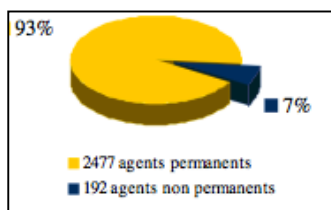
Bilan des consommations énergétiques du patrimoine



Déplacements domicile-travail. Un agent sur deux est Aulnaysien. Une enquête conduite fin 2011 indique que 94 % des agents municipaux habitaient en Région parisienne, 74 % en Seine-Saint-Denis et 52 % à Aulnay-sous-Bois. La Ville a mené dès 2011 un Plan de déplacement de l'administration qui débouchera en 2012 sur des préconisations concrètes en matière de déplacements domicile / travail, mais aussi lors des réunions sur les multiples sites municipaux.

Parc de véhicules. La Ville dispose de 386 véhicules de service en 2011. Un quart des fourgonnettes et des berlines peuvent rouler au gaz.

Emploi. Au 31 décembre 2010, les effectifs de la Ville et du CCAS ont progressé de 2,2 %, soit une hausse de 60 % des agents en activité, pour atteindre le chiffre global de 2 739. 93 % de ces agents sont permanents et 7 % sont des fonctionnaires. Ce sont les hommes qui ont profité le plus de la poussée de l'embauche, avec un taux de + 6,5 % contre + 0,2 % pour les femmes. De même, chez les fonctionnaires de catégorie A, les hommes ont vu leur salaire progresser de 0,6 % et les femmes diminuer de 4,1 %.



Handicap. Le taux d'emploi de travailleurs handicapés est en-deçà du quota exigé par la loi. Il se situe à 3,26 % au lieu de 6 %. Cependant la Ville ne règle aucune contribution, puisqu'elle confie des prestations aux établissements médicaux-sociaux de travail protégé.

ENJEUX

- Réduire la consommation d'énergie, et limiter au maximum l'impact carbone de la Ville
- Agir pour des achats responsables
- Réduire les consommations ressources
- Lutter contre les discriminations au travail

ACTIONS ENGAGEES

▪ Circuler mieux, en polluant moins

- **Lancement d'un PDA.** Le PDA (Plan de déplacement d'administration) concerne l'ensemble des agents dans leurs trajets entre leur domicile et leur lieu de travail, dans leurs déplacements professionnels et personnels aux heures des repas. Il est ressorti d'une enquête conduite fin 2011 que 94 % d'entre eux habitaient en Région parisienne, 74 % en Seine-Saint-Denis et 52 % à Aulnay-sous-Bois. Les préconisations mettront l'accent sur la diversification des modes de transports.
- **La Ville met déjà à disposition de ses agents des bicyclettes** depuis 2008 et une plateforme de covoiturage sur l'Intranet. Ces 2 mesures existantes illustrent les pistes que seront développées dans le cadre du PDA.
- **Les véhicules de service** seront remplacés au fur et à mesure par des voitures électriques. Une première expérimentation verra le jour en septembre 2012, avant d'envisager le remplacement du parc au fur et mesure de son usure.
- Un agent est spécialement affecté à la sensibilisation de ses collègues qui roulent avec les véhicules de service. Il leur remet, en plus des clés, un carnet d'information sur la conduite durable depuis janvier 2012.

▪ Réduire les consommations ressources

- **La récupération d'eau de pluie** s'effectue dans deux équipements sportifs, le stade Belval et le gymnase Marcel Cerdan.
- **Dans tous les bâtiments publics**, les consommations d'électricité, d'eau et de gaz font l'objet d'un suivi annuel.

- **Un partenariat a été engagé avec le Lycée Voillaume** pour faciliter l'accès à des stages pour des élèves de BTS dans le cadre des projets d'économie d'énergies sur les bâtiments municipaux.

■ Agir pour des achats responsables

- **Les critères sociaux et écologiques** ont été intégrés aux marchés de fournitures (papiers éco-labellisés, colles sans solvants, cartouches d'imprimante manufacturées, etc.), de véhicules (prise en compte du rejet de CO2 et de la consommation en milieu urbain), de services (clauses de recyclage des déchets et de qualification du personnel).
- La direction informatique a lancé dès la fin de l'année 2011 **un grand programme de réduction des consommations de papier ou plan « éditique » en interne** (avec notamment des consignes de dématérialisation du courrier).
- 30% des ordinateurs des écoles proviennent d'une filière de ré-emploi. La Direction informatique réfléchit à développer ce type d'actions qui consiste à renouveler le parc par des ordinateurs issus de la filière de ré-emploi et/ou inscrire les ordinateurs de la Ville dans cette même filière.
- Ces préconisations en matière de Développement Durable se poursuivront en 2012 notamment par des l'expérimentation de logiciels libres.

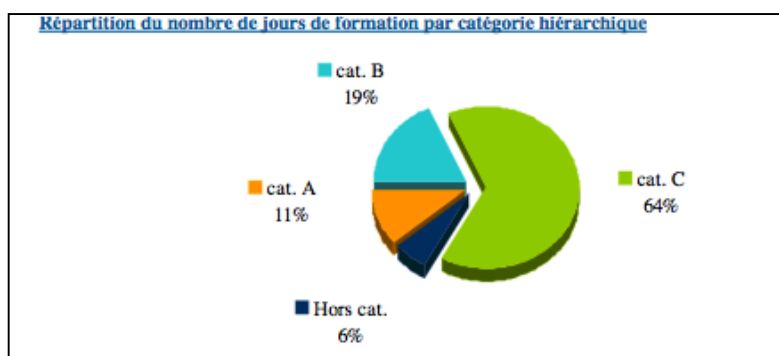
■ Innover dans les pratiques professionnelles

- **Le projet de Maison des Services Publics** au sein du quartier de Mitry veut se positionner de manière exemplaire tant dans la manière d'accueillir les habitants au sein de la Médiathèque, de la mairie annexe ou du Centre Social, mais aussi et surtout dans le caractère participatif du projet. En effet, les services participent depuis le deuxième semestre 2011 sur à des échanges sur les pratiques afin d'élaborer très en amont un projet commun de services, et de concevoir les lieux.

- A travers cet exemple, au même titre que le Comité technique de l'Agenda 21 et l'ensemble de la démarche de développement Durable, ou les Assises de la Ville, les services de la Ville se sont engagés dans un processus de modernisation de leurs pratiques à travers des approches transversales en « mode projets » qui regroupent des référents identifiés dans plusieurs directions, ce qui donne une plus grande cohérence au Projet municipal.

▪ Mener une politique de responsabilité sociale, en interne

- En matière de politique RH, un réseau de Référents est organisé dans l'ensemble des services pour accompagner cette responsabilité sociale et la mettre en pratique, à travers la prévention des risques, la formation, la promotion...
- A titre d'exemple, la Ville s'est lancée dans une réflexion sur la création d'une mutuelle pour l'ensemble des agents de la Ville.
- Une procédure a été mise en place pour prévenir et accompagner les risques liés à l'alcool sur les lieux de travail.
- **Autre exemple, les agents ont bénéficié de 6 252 jours de formation en 2010, la part des cursus diplômants.**



Aulnay : une démarche citoyenne et transversale

Finalité :

Promouvoir une autre gouvernance, et une vision transversale

Aulnay : une démarche citoyenne et transversale

Le Sommet de la Terre de Rio l'indiquait clairement : il nous faut « penser global » et « agir local ». Penser aux enjeux planétaires, pour agir sur le terrain, directement, face aux enjeux locaux. Avec tous les acteurs du territoire, à commencer par les habitants.

Une telle volonté suppose de répondre à 2 principes : un principe de transversalité, de façon à traiter tous les enjeux dans leur complexité, à la fois sous l'angle environnemental, que social et économique ; et un principe participatif, afin qu'à la démarche engagée réponde une dynamique de territoire, incluant tous et chacun dans des programmes « durables » partagés.

C'est ce que veut faire la Ville, notamment dans la conduite de son Agenda 21, et d'un Plan Climat à venir.

Des structures de pilotage transversales

L'ensemble de la démarche de développement durable est conduite par la Ville, de façon transversale et participative.

Des structures ad hoc ont notamment été mises en place, pour l'élaboration de l'Agenda 21.

Pilotage et suivi de l'Agenda 21

- **Le Comité de pilotage**

Composé d'élus et des membres de la direction générale des services, est chargé, quant à lui, d'orienter et de valider la conduite de projet. Ce comité est présidé par l'élu porteur du projet et placé sous la direction du Directeur Général des Services. Il a associé également, en certaines occasions, l'ARENE IdF en tant qu'expert technique extérieur. Ce comité est, avant le Bureau municipal, l'instance de validation, notamment celle du diagnostic des actions et politiques de la ville au regard du développement durable, celle du diagnostic partagé et enfin du programme d'action Agenda 21.

Le comité s'est réuni autant que de besoin et au moins 2 fois par an pour entendre l'état d'avancement de l'Agenda 21, notamment pour présenter le diagnostic territorial interne, le diagnostic territorial partagé et le programme d'actions.

- **Un Comité technique**

Composé de Directeurs et chefs de services ainsi que des chargés de missions qui participent directement à l'élaboration de cet Agenda 21 local, sous forme de groupes de travail thématiques. Son rôle est :

- L'élaboration du diagnostic territorial interne,
- L'identification des enjeux et objectifs,
- L'élaboration des axes stratégiques d'orientations,
- La proposition d'actions.

- **Une équipe opérationnelle :**

Dans un premier temps, une chargée de mission développement durable a été nommée au sein de la Direction de l'environnement et du développement durable, avec pour fonctions :

- L'animation des Comité de pilotage, Comité technique et des groupes de travail internes ;
- La prise en charge directe de certaines actions pilotes de l'Agenda 21 ;
- L'assistance au montage des actions portées par les autres services de la ville ;
- La coordination des opérations de sensibilisation des différents acteurs de la ville.

Depuis janvier 2011, une Délégation au Développement Durable a été créée sous l'autorité du Directeur Général des Services. Ainsi l'équipe a été repositionnée de manière plus transversale afin d'instiller la notion de Développement Durable dans l'ensemble des projets municipaux. Elle s'est également étoffée pour répondre à 3 besoins concomitants :

- pédagogie et sensibilisation avec l'équipe de la Maison de l'Environnement qui a été repositionné comme un véritable Espace Ressources (tant auprès de la population, scolaires mais aussi adultes, que des professionnels du territoire).
- Accompagnement, coordination et valorisation des projets.
- Assistance technique en matière de « chantiers », notamment sur toutes les questions énergétiques, avec l'arrivée d'un Chargé de mission Agenda21 / PCET.

Une volonté de co-construction avec les citoyens et tous les acteurs

Née en mai 2008 de la volonté municipale de répondre aux aspirations des Aulnaysiens, la démocratie participative est désormais une réalité quotidienne à Aulnay-sous-Bois.



Pour plus de proximité, la ville a été partagée en cinq territoires puis subdivisée en **douze quartiers**, chacun doté d'un conseil de quartier.

■ Conseils de quartier

Ces organes consultatifs sont le cadre privilégié de la concertation et de l'expression citoyenne. Ils interviennent dans tous les domaines de la vie quotidienne.



Composés de délégués de quartier, ils se réunissent de manière mensuelle lors des réunions de groupe de travail des conseils de quartier où sont menés différents travaux selon les axes prioritaires définis par le conseil de quartier.

Ces organes d'information, de réflexion, de consultation et de proposition permettent de cerner les besoins des habitants, et tentent de répondre au mieux à toutes les préoccupations et aspirations de la population pour véritablement participer à la vie de la commune.

■ Conseil des seniors

En novembre 2008 a également été constitué le Conseil des Seniors Citoyens. Cette instance consultative permet aux retraités de faire bénéficier élus et services municipaux, ainsi que les jeunes Aulnaysiens de leur expérience, et de participer activement à l'amélioration du vivre ensemble, notamment avec le souci de l'intergénérationnel.

■ Assises de la Ville : un temps fort de la démocratie locale

Pour renforcer ce travail de co-construction avec les Citoyens, et en parallèle de la démarche Agenda 21, la Ville a organisé en 2011, « les Assises de la Ville ».

Les Assises des la Ville ont reposé sur 3 maîtres-mots : écoute, dialogue et action. C'est pourquoi les propositions concrètes élaborées collectivement au cours des différents débats sont venues nourrir l'élaboration d'un projet de ville partagé.

Les étapes des Assises de la ville

- Les Aulnaysiens consultés JUIN-JUILLET 2011

Aménagement, transport, logement, cadre de vie et environnement, sécurité, citoyenneté, sport et culture... : tous les habitants ont été invités à prendre la parole en répondant à un questionnaire très complet sur la vie à Aulnay-sous-Bois et sur les priorités à mettre en œuvre. Le questionnaire a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres (avec une enveloppe T) et était disponible sur le site internet de la Ville. Les réponses ont été traitées par l'Institut de sondage CSA.

- Découvrir les résultats de la consultation OCTOBRE 2011.

Les résultats de la consultation des Aulnaysiens ont été présentés en réunion publique le 6 octobre, en présence du directeur adjoint de l'Institut CSA. Ils sont également publiés dans un numéro hors-série du journal municipal Oxygène. De nombreux Aulnaysiens ont ainsi pu exprimer leurs attentes soit par l'intermédiaire du questionnaire (12% de retour), soit lors de cette rencontre qui a réuni près de 450 personnes.

- Les rendez-vous citoyens OCTOBRE-NOVEMBRE 2011.

Les résultats de l'enquête ont servi de base aux ateliers organisés par les Conseils de quartier ainsi qu'aux débats thématiques. Ouverts à tous et toutes (habitants, membres des conseils de quartier, élus, services administratifs, acteurs associatifs et économiques...), ces Rendez-vous citoyens ont permis de formuler des propositions concrètes pour Aulnay présenter lors d'un forum le 19 novembre 2011. Les résultats de la consultation des habitants, les propositions issues des Rendez-vous citoyens, étudiés par l'équipe municipale, viendront nourrir un projet de ville partagé pour Aulnay, projet qui sera suivi par la population dans le cadre d'un observatoire des engagements.

Certaines des propositions issues des Assises de la Ville ont naturellement trouvé leur place dans l'Agenda 21 de la Ville : **les deux démarches étant conjointes et complémentaires.**

A vertical decorative bar on the left side of the page, consisting of a light grey rounded rectangle with a blue shadow effect.

L'AGENDA 21

D'AULNAY-SOUS-BOIS

***Un plan d'actions participatif, construit
avec les citoyens***

Une démarche de longue haleine

Issu des conférences des Nations Unies sur l'environnement (Stockholm en 1972, Rio de Janeiro en 1992, Johannesburg en 2002), le concept de développement durable est l'aboutissement de la recherche d'un équilibre entre la croissance économique, la cohésion sociale et la gestion responsable des ressources. Afin de mener à bien cette nouvelle politique, les chefs d'état et de gouvernements ont insisté sur le rôle fondamental des collectivités locales. C'est donc à leur échelle, que la mise en œuvre du développement durable commence, sur le principe déjà bien connu de « penser globalement, agir localement ».

Démarche volontaire et innovante, l'Agenda 21 est donc un outil permettant aux collectivités locales de mettre en œuvre les grands principes du développement durable à l'échelle de leur territoire. Le Ministère via son cadre de référence souhaite promouvoir cette démarche auprès des collectivités. Depuis 2005, la Région Ile-de-France apporte son soutien aux collectivités s'étant engagées dans une démarche de développement durable. La ville d'Aulnay-sous-Bois fait partie des collectivités retenues par la Région Île-de-France pour leur engagement dans une démarche d'Agenda 21.

Un Agenda 21 participatif

La Ville a souhaité positionner son Agenda 21 dans le cadre d'une démarche plus globale, intégrée et participative, afin de consolider ces engagements et d'en assurer une meilleure cohérence. Cette démarche a été validée par la délibération n°43 du 02 avril 2009. Pour conduire ce programme d'actions, la Ville a recruté un bureau d'études – ETIK-PRESSE – qui l'a assisté dans :

- L'élaboration d'un diagnostic du territoire en développement durable
- Une forte campagne de sensibilisation de la population
- La création d'une instance participative ouverte à tous : le Forum 21
- Le partage du diagnostic expert, au sein du Forum 21
- L'élaboration d'un Plan d'actions, au sein du même Forum
- La définition d'un plan d'actions opérationnel, appuyé sur des indicateurs et une méthodologie de suivi.

AGENDA 21 : le calendrier de la démarche

LANCEMENT DE LA DEMARCHE

- Décembre 2009

MOBILISATION INTERNE

- Avril 2010 : formation des élus et des cadres au développement durable
- Mai 2010 : Enquête interne sur les pratiques de développement durable

EVALUATION

- Mai 2010 : Phase de réalisation d'un diagnostic expert
- Septembre 2010 : Rendu du diagnostic expert

SENSIBILISATION

- Septembre 2010 : Lancement d'une campagne de communication globale (affiches, kakémonos, banderoles, journal spécial distribué à l'ensemble de la population, etc.)
- Octobre 2010 : Cinq grandes réunions publiques de sensibilisation, réparties sur le territoire
- Novembre 2010 : Constitution du Forum 21 (plus d'une centaine d'inscrits)

PARTAGE DU DIAGNOSTIC

- Novembre - Décembre 2010 : 5 ateliers de partage du diagnostic expert
- Février 2011 : Rendu du diagnostic partagé
- Avril 2011 : Présentation publique du diagnostic partagé et relance de la participation, lors d'un événement dédié (la « Planet'Fête »).

ELABORATION DU PROGRAMME

- Mai 2011 : 5 ateliers thématiques d'élaboration du programme Agenda 21
- Septembre - Octobre 2011 : Relance des animations et réunions d'élaboration (Forum des associations, café des parents, café philo, Ateliers Santé Ville, etc.)
- Novembre 2011 : Couplage avec les Assises de la Ville : animation et recueil de propositions dans le cadre de l'atelier « Cadre de Vie » du Forum des Assises de la Ville.

ORGANISATION DU PROGRAMME

- Décembre 2011 : priorisation, hiérarchisation du programme Validation et vote en Conseil Municipal.

Programme AGENDA 21 : structure & mode d'emploi

► 5 finalités, fixées par le ministère pour tout Agenda 21 :

- Lutter contre l'effet de serre
- Préserver la biodiversité et les ressources naturelles
- Contribuer à l'épanouissement de chacun dans un cadre satisfaisant
- Favoriser la cohésion sociale et territoriale
- Opter pour des modes de production et de consommation responsables

► 5 grands axes pour la Ville d'Aulnay-sous-Bois :

- Aulnay : pour une ville post-carbone, économe et propre
- Aulnay : pour une ville-nature, respectueuse de l'environnement
- Aulnay : pour une ville vivante, culturelle et citoyenne
- Aulnay : pour une ville des solidarités et du vivre ensemble
- Aulnay : pour une ville éco-responsable et engagée

► 45 objectifs opérationnels

► 218 actions concrètes

► 30 propositions non retenues

► 45 objectifs opérationnels :

1. Rendre la Ville exemplaire, en matière d'émissions de gaz à effet de serre du bâti
2. Lancer un programme global de rénovation des logements
3. Favoriser la construction de bâtiments écologiques
4. Créer un lieu pour sensibiliser les citoyens aux économies d'énergies dans le logement
5. Lancer une campagne de sensibilisation globale aux économies d'énergie
6. Accompagner les habitants dans leurs diagnostics énergétiques
7. Développer les innovations et les nouvelles énergies
8. Rendre la Ville exemplaire, en matière de déplacements
9. Renforcer la présence et l'attractivité des transports en commun
10. Faciliter l'usage du vélo et la marche à pied
11. Agir pour le covoiturage, l'auto-partage, la mutualisation des transports
12. Rendre la Ville exemplaire, en matière de respect de la biodiversité
13. Identifier, développer et protéger la biodiversité du territoire
14. Sensibiliser les habitants à une gestion naturelle des jardins et à la biodiversité
15. Utiliser les espaces naturels comme vecteurs de lien social
16. Rendre la Ville exemplaire, en matière d'économies d'eau
17. Mieux gérer les eaux de ruissellement
18. Economiser l'eau et valoriser les eaux pluviales
19. Rendre la Ville exemplaire, en termes de citoyenneté et de participation
20. Encourager les pratiques sportives et ludiques
21. Valoriser les équipements et les événements culturels de la ville
22. Encourager les initiatives des jeunes

23. Sensibiliser et encourager les associations aux pratiques éco-responsables
24. Rendre la Ville exemplaire, en matière de handicap
25. Favoriser l'intégration des personnes handicapées
26. Favoriser l'accès à la culture et au sport des personnes handicapées
27. Rendre la Ville exemplaire, en matière d'insertion
28. Coordonner et soutenir les acteurs de la politique sociale
29. Renforcer une politique de terrain, pour aider les plus défavorisés
30. Faciliter l'accès aux soins et aux droits des plus vulnérables
31. Coupler l'assistance aux publics défavorisés et le développement durable
32. Lutter contre la précarité énergétique
33. Rendre la Ville exemplaire, en termes de mobilisation interne
34. Rendre la Ville exemplaire, en termes de consommations ressources
35. Rendre la Ville exemplaire, en termes de déchets
36. Rendre la Ville exemplaire, en matière d'achats responsables
37. Sensibiliser les habitants aux bons gestes, au regard du développement durable
38. Sensibiliser les Aulnaysien-ne-s au développement durable
39. Développer une sensibilisation spécifique, en direction des jeunes
40. Encourager le tri sélectif
41. Agir pour la propreté urbaine
42. Réduire les tonnages de déchets plastiques
43. Réduire les tonnages de déchets verts
44. Améliorer la collecte et la valorisation des encombrants et déchets spécifiques
45. Favoriser les modes de production et de consommations responsables en partenariat avec le monde économique

Aulnay : pour une ville post-carbone, économe et propre

11 objectifs opérationnels – 56actions concrètes

1 - Rendre la Ville exemplaire, en matière d'émissions de gaz à effet de serre du bâti

- 1 Lancer un Plan Climat Energie Territorial.
- 2 Engager un diagnostic de performance énergétique de tous les bâtiments publics de la Ville.
- 3 Etablir une Charte de la construction durable pour les futurs bâtiments de la Ville : objectif zéro carbone.
- 4 Développer les énergies propres lors la rénovation des bâtiments municipaux.
- 5 Réduire fortement les consommations de l'éclairage public (étendre les actions engagées de baisse de tension du réseau d'éclairage public, en informer régulièrement la population, éteindre les lampadaires des parcs municipaux après leur fermeture, etc.).

2 - Lancer un programme global de rénovation des logements

- 6 Mise en place d'un plan de Rénovation Urbaine des Quartiers Nord de la Ville. Rénovation de logements, à des normes énergétiques rigoureuses, ouverture du quartier par l'aménagement d'un boulevard urbain, ainsi que la création d'un cœur de quartier.
- 7 Lancer un Programme Local de l'Habitat (PLH) devant permettre d'améliorer la qualité des logements.
- 8 Mise en place d'un Plan de sauvegarde des copropriétés dégradées (Quartier de Mitry).

3 - Favoriser la construction de bâtiments écologiques

- 9 Construire 2 éco-quartiers (projet des chemins de Mitry-Princet).
- 10 Créer une charte de l'habitat durable qui serait soumise aux promoteurs immobiliers lors des opérations de construction, de rénovation ou de réhabilitation.
- 11 Proposer un guide des constructions durables aux personnes qui déposent un permis de construire ou une déclaration de travaux.
- 12 Autoriser un COS supérieur pour les bâtiments à énergie positive.
- 13 Etudier la possibilité de récupérer la chaleur des réseaux d'assainissement pour les nouveaux bâtiments.

4 - Créer un lieu et un rendez-vous, pour sensibiliser les citoyens aux économies d'énergies dans le logement

- 14 Développer et soutenir le projet d'un « appartement témoin » du logement écologique, ouvert à tous (avec présentation des aides à l'éco-habitat et retours d'expériences, point Info Energie, thermographie aérienne, prêt de caméras thermiques...).
- 15 Organiser un Salon de « l'Habitat Econome » avec les professionnels locaux du bâti et de l'énergie lors d'une « Semaine des éco-gestes » organisée par les antennes sociales et la Maison de l'Environnement.

5 - Lancer une campagne de sensibilisation globale des habitants, des copropriétés et des commerçants aux économies d'énergie

- 16 Développer et renforcer le volet énergétique dans le programme Médiaterre.
- 17 Communiquer sous l'angle économique (baisse des dépenses et charges résultant des travaux d'isolation, notamment).
- 18 Communiquer sur l'existence du guide du Bilan énergétique simplifié publié par l'Association des Responsables de Copropriété (ARC).

- 19 Inciter les habitants et les bailleurs à une réduction des températures dans le logement (objectif : 19 °C, notamment pour le chauffage collectif).
- 20 Créer une émulation autour de l'habitat durable et en favorisant l'échange d'expériences entre les habitants (visites de constructions et logements « exemplaires », etc.).
- 21 Etudier la possibilité de conclure un partenariat avec EDF-GDF, permettant d'identifier les logements les plus énergivores/m² ; afin de sensibiliser tout particulièrement leurs occupants.
- 22 Inciter les bailleurs sociaux à développer les « multiprises économie d'énergie » (proposées par EDF) : le bailleur offre 1 multiprise pour tout nouveau logement attribué.
- 23 Inciter les commerçants à couper leurs enseignes lumineuses quand leurs magasins sont fermés (à condition que l'éclairage public soit opérationnel).

6 - Accompagner les habitants dans leurs diagnostics énergétiques

- 24 Utiliser la thermographie aérienne réalisée par le département de Seine-Saint-Denis, pour sensibiliser les propriétaires aux déperditions d'énergie.
- 25 Mettre en place un système de prêt de caméras thermiques et de wattmètres permettant à chacun de réaliser un diagnostic de son habitation et de ses appareils électriques.
- 26 Proposer un diagnostic de performance énergétique aux petites copropriétés.

7 - Développer les innovations et les nouvelles énergies

- 27 Développer l'utilisation des énergies renouvelables (éolien, solaire, géothermie, biomasse).
- 28 Remplacer peu à peu certaines chaudières fioul par des chaudières bois, en engageant une réflexion sur un approvisionnement local et communiquer sur les efforts faits par la Ville pour le remplacement des chaudières.

8 - Rendre la Ville exemplaire, en matière de déplacements

- 29 Lancer un Plan de Déplacements Administration (PDA).

- 30 Rendre la flotte municipale de moins en moins polluante - remplacement des voitures de la Ville par des véhicules électriques sur les 2 pools au fur et à mesure des réformes.
- 31 Former les agents à l'éco-conduite, et responsabiliser chacun sur ses consommations.
- 32 Favoriser l'usage des lignes régulières de bus pour les agents entre le CTM et le centre administratif.
- 33 Gérer plus efficacement le parc de véhicules : réattribution des véhicules qui roulent très peu aux services qui roulent beaucoup, suivi de l'accidentologie, du kilométrage et de la consommation d'essence : avec des mails d'alerte aux directions concernées si les paramètres sont anormalement élevés. Carnet de sensibilisation à la conduite « durable » (plus écologique, plus économique) au moment de la remise des clés. Logiciel de réservation et de suivi des conducteurs. Etc.
- 34 Améliorer et valoriser le système de mise en relation des agents de la Ville pour effectuer du covoiturage.
- 35 Organiser les horaires de réunion de façon à faciliter le covoiturage entre agents.
- 36 Développer les visioconférences.
- 37 Sur le site de la Ville : rajouter les vélos et les bus comme moyen de transport, sur le procédé de géo localisation des services publics.

9 - Renforcer la présence et l'attractivité des transports en commun

- 38 Améliorer le réseau bus et inciter à la création d'une ligne BHNS, couplée à l'éco-quartier.
- 39 Développer, en partenariat avec le STIF, des liaisons entre la gare du RER B et la gare RER D.
- 40 Dans le cadre du Projet du Grand Paris, avec la création d'une gare à Aulnay, ouvrir des réflexions sur le Plan de Déplacements Urbains et l'aménagement du quartier de la future gare.
- 41 Améliorer la desserte des transports en commun entre les quartiers.

- 42 Mieux communiquer sur les tarifs réduits des Transports En Commun (pour les personnes âgées, pour les familles et les étudiants) et voir comment les rendre plus attractifs.
- 43 Développer des lignes rapides entre le Nord et le Sud du territoire – et en direction des villes environnantes.

10 - Faciliter l'usage du vélo et la marche à pied

- 44 Elaborer un Schéma directeur communal des itinéraires cyclables.
- 45 Réaliser un circuit cycliste éducatif.
- 46 Améliorer et développer le stationnement vélo gardienné et sécurisé à la gare.
- 47 Rendre les pistes cyclables plus sécurisées (largeur, délimitation, signalement).
- 48 Mieux baliser la voie verte qui traverse la Ville du Nord au Sud.
- 49 Imaginer un itinéraire cyclable balisé dans le passage sous la voie ferrée.
- 50 Relancer une étude de faisabilité pour installer une flotte de vé' lib. Et imaginer différentes formes de mises à disposition (prêts, locations longue durée...).
- 51 Améliorer les voies vélo franchissant la voie ferrée (notamment, Relancer le Conseil Général sur l'usage du pont Pierre Brossolette pour y intégrer des pistes cyclables).
- 52 Faciliter les traversées piétons (dont : meilleure accessibilité des boutons poussoirs de traversée des piétons des feux clignotants).

11 - Agir pour le covoiturage, l'auto-partage, la mutualisation des transports

- 53 Lancer un Plan d'action covoiturage en s'appuyant notamment sur des systèmes existants au niveau local, départemental et national.
- 54 Etudier et faciliter l'implantation d'une société d'auto-partage à Aulnay.
- 55 Favoriser la création d'une plate forme logistique pour les livraisons dans la Ville permettant de mutualiser les acheminements en tissu urbain.
- 56 Développer et promouvoir des modes de livraisons "plus propres".

Aulnay : pour une ville-nature, respectueuse de l'environnement

7objectifs opérationnels – 31actions concrètes

12 - Rendre la Ville exemplaire, en matière de respect de la biodiversité

- 57 Poursuivre la réduction des phytosanitaires et en assurer un suivi annuel (rendu public).
- 58 Sensibiliser les habitants à une gestion plus respectueuse des espaces verts en communiquant sur l'ensemble des efforts réalisés par la Ville dans ce domaine.
- 59 Développer un partenariat avec la Ligue de Protection des Oiseaux pour passer les espaces verts de la Ville en « zone refuge LPO ».
- 60 Etendre la gestion différenciée des espaces semi naturels en instaurant fauchage tardif (avec une communication adaptée).
- 61 N'élaguer les arbres qu'en dehors de la période de nidification et en informer la population de cette précaution par un panneau spécifique sur le chantier d'élagage.
- 62 Planter des arbres de haute tige dans les espaces verts – notamment à l'intérieur des espaces engazonnés et des équipements sportifs.
- 63 Privilégier les espèces végétales propices au développement de la biodiversité, développer de la prairie fleurie, à la place de zones engazonnées.

13 - Identifier, développer et protéger la biodiversité du territoire

- 64 Réaliser un inventaire « participatif » de la biodiversité du territoire en associant les habitants.
- 65 Etablir une « liste de référence » des espèces végétales les plus adaptées au réchauffement climatique et s'en inspirer pour les nouvelles plantations.
- 66 Passer un partenariat avec le Conseil Général de Seine-Saint-Denis pour valoriser et développer des zones de biodiversité dans le parc départemental du Sausset (par le biais du projet de trame verte).
- 67 Etudier et favoriser la création de toitures végétalisées (notamment sur les nouveaux bâtiments publics).
- 68 Installer des ruches sur le territoire de la ville.

14 - Sensibiliser les habitants à une gestion naturelle des jardins et à la biodiversité

- 69 Mieux communiquer sur la nature des plantations et des actions engagées en faveur du développement durable dans les espaces verts.
- 70 Encourager les écoles à réaliser un jardin pédagogique et lancer un concours « du plus beau jardin ».
- 71 Organiser, par quartier, des cours de jardinage « bio » afin de sensibiliser les Aulnaysien-ne-s à ces méthodes.
- 72 Créer des animations permettant aux Aulnaysien-ne-s d'apprendre à « jardiner durable ».

15 - Utiliser les espaces naturels comme vecteurs de lien social

- 73 Permettre l'appropriation des espaces verts par les habitants en multipliant les jardins partagés – d'un jardin partagé, sur un espace en propriété de la Ville actuellement sans qualification particulière sur le Quartier du Gros Saule.

- 74 Permettre aux habitants de développer des « micro-espaces verts », notamment le long des façades ou des trottoirs (définition d'une convention Ville-Habitants sur ce dernier point).
- 75 Créer des vergers et organiser, lors des récoltes, des événements festifs et intergénérationnels dans un premier dans des espaces bien déterminés (jardins partagés par exemple), et dans un deuxième temps en alignement de rue.
- 76 Utiliser les jardins partagés comme outil d'insertion sociale.
- 77 Développer un système d'échanges intergénérationnels permettant aux propriétaires de jardins (âgés ou non) de bénéficier d'une aide apportée par des jeunes volontaires ou des personnes en insertion pour entretenir des potagers.
- 78 Organiser à nouveau des expositions sur le thème de la nature à Aulnay, sur les grilles des parcs de la Ville.

16 - Rendre la Ville exemplaire, en matière d'économies d'eau

- 79 Suivre les consommations d'eau de la Ville, par bâtiment, si possible par services, et par fonction.
- 80 Mettre en place un dispositif d'alerte sur les consommations – permettant notamment d'identifier les fuites au plus tôt.
- 81 Réduire fortement les consommations d'eau potable des espaces verts, de la voirie, et des équipements municipaux.
- 82 Equiper les bâtiments publics de dispositifs d'économie d'eau.

17 - Mieux gérer les eaux de ruissellement

- 83 Inciter, grâce au Plan Local d'Urbanisme, à réduire l'imperméabilisation des sols (éventuellement par des mesures de bonification du COS).
- 84 Inscrire dans le PLU la récupération des eaux pluviales au niveau des espaces de stationnement.

18 - Economiser l'eau et valoriser les eaux pluviales

- 85 Proposer aux Aulnaysien-ne-s des récupérateurs d'eau de pluie (voir l'opération « composteur »).
- 86 Encourager l'installation de systèmes de récupération d'eaux pluviales permettant d'alimenter les sanitaires et la machine à laver ; étudier un dispositif de financement de cet équipement.
- 87 Distribuer un kit économiseur d'eau (mousseurs, stop douche, système bivalve permettant de réutiliser l'eau usagée), à commencer par les plus défavorisés.

Aulnay : pour une ville vivante, culturelle et citoyenne

5 objectifs opérationnels – 26 actions concrètes

19 - Rendre la Ville exemplaire, en termes de citoyenneté et de participation

- 88 Elaborer une « Charte de la démocratie participative » précisant les droits et devoirs des habitants afin notamment d'assurer le bon déroulement des conseils de quartier.
- 89 Créer un comité de suivi citoyen pour la mise en œuvre des projets des services municipaux.
- 90 Assurer un suivi participatif ouvert de l'Agenda 21 et du Plan Climat, permettant de rendre compte de l'avancement de ces programmes aux citoyens et à tous les acteurs du territoire.
- 91 Soutenir le projet de Café Citoyen – lieu de débats et d'échanges, notamment sur le Développement Durable, pour favoriser le lien social et le vivre ensemble.
- 92 Intégrer les associations aulnaysiennes dans les projets de Développement Durable de la Ville (notamment pour faire progresser le « bio » dans les cantines). Organiser des réunions trimestrielles avec des associations locales de protection de l'environnement.

20 - Encourager les pratiques sportives et ludiques

- 93 S'appuyer sur les Assises du Sport pour continuer à organiser des Journées de conférences, d'animations sportives dans les espaces verts et de portes ouvertes des associations sportives locales.
- 94 Créer des city-stades ou des terrains de sport sur l'ensemble du territoire et notamment dans les quartiers du sud de la ville ; mettre en place un chantier d'insertion pour l'aménagement du site.
- 95 Etendre les activités de loisirs dans les parcs et les jardins ; notamment en invitant les écoles à y organiser des jeux collectifs, des activités sportives, culturelles ou artistiques.
- 96 Mener une étude pour identifier clairement des espaces de jeux de plein air (notamment de jeux de ballon) dans les parcs et jardins de la Ville (notamment : Square Bigottini et Parc Dumont).
- 97 Poursuivre l'amplification des horaires d'ouverture du Parc Robert Ballanger (en appliquant, par exemple les horaires d'été sur une période plus longue).
- 98 Dans le cadre d'un chantier d'insertion, étudier la rénovation du parcours de santé du Parc Robert Ballanger.

21 - Valoriser les équipements et les événements culturels de la ville

- 99 Développer les panneaux signalétiques indiquant les équipements culturels de la Ville et notamment l'Espace Gainville, le Cap, l'Espace Jacques Prévert et la Maison de l'Environnement.
- 100 Faciliter l'identification des équipements culturels en installant des enseignes (lumineuses ou non) sur leur façade.
- 101 Soutenir la création d'un restaurant ou d'un piano bar au Cap et/ou à l'espace Jacques Prévert pour générer de l'animation avant et après spectacle.
- 102 Mieux communiquer sur les activités et animations culturelles proposées sur le territoire via le site Internet et les panneaux d'affichage de la Ville.

- 103 Mieux communiquer sur l'application Smartphone et la newsletter qui permettent d'avoir rapidement accès à la programmation culturelle d'Aulnay-sous-Bois, en particulier pour le cinéma de l'Espace Jacques Prévert.
- 104 Promouvoir le « Pass » Culturel, délivré sous condition de ressources, permettant de découvrir les activités proposées par les associations et le développer.

22 - Encourager les initiatives des jeunes

- 105 Susciter et soutenir les initiatives citoyennes des jeunes : les aider à concevoir et à réaliser des projets, les accompagner dans la création d'associations sportives ou à s'intégrer dans des associations existantes, promouvoir le dispositif national des « Juniors Associations ».
- 106 Sur le site Internet de la Ville, dédier une page à l'expression des jeunes (rédaction d'articles et réalisation de reportages).

23 - Sensibiliser et encourager les associations aux pratiques éco-responsables

- 107 Organiser des sessions de formation au développement durable destinées aux associations.
- 108 Développer un système d'éco-conditionnalité des subventions accordées aux associations, en faveur du développement durable.
- 109 Elaborer une « Charte des gestes et pratiques durables », à destination des services de la Ville et des associations.
- 110 S'appuyer sur les compétences de la Maison de l'Environnement, pour établir une liste du matériel durable utilisable lors des manifestations publiques et l'adosser à la « Charte des gestes et pratiques durables ».
- 111 Faciliter la création d'un système de groupement d'achat pour faciliter l'équipement des associations en matériels durables.
- 112 Organiser une bourse des matériels associatifs usagés afin que ceux-ci puissent être réutilisés.
- 113 Valoriser les bonnes actions en matière de développement durable des associations sur le site Internet ou dans le magazine de la Ville.

Aulnay : pour une ville des solidarités et du vivre ensemble

9 objectifs opérationnels – 44 actions concrètes

24 - Rendre la Ville exemplaire, en matière de handicap

- 114 Continuer à développer l'emploi des personnes handicapées, dans le personnel municipal.
- 115 Former les agents à l'accueil des personnes handicapées et à la langue des signes.
- 116 Rendre tous les équipements culturels et sportifs accessibles aux personnes handicapées (notamment la piscine municipale).
- 117 Organiser annuellement un séminaire récurrent de sensibilisation à la question du handicap, pour les bailleurs sociaux, les copropriétaires et les élus à un séminaire (avec animations de sensibilisation aux différents types de handicap : parcours urbain en fauteuil roulant, apéro en aveugle, etc.).
- 118 Accroître la part des marchés publics accordés aux ESAT.
- 119 Nommer un Ambassadeur du Handicap, rattaché au service municipal Mission Handicap - notamment chargé de sensibiliser les bailleurs sociaux à l'accessibilité des logements aux personnes handicapées (portes vitrées coulissantes, rampe d'accès, etc.).

25 - Favoriser l'intégration des personnes handicapées

- 120 Monter une opération FISAC (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) et accompagner les commerçants dans la mise en accessibilité légale de leurs locaux dont l'échéance est fixée au 1er janvier 2015 ; verser des subventions pour financer les travaux d'aménagement aux normes d'accessibilité.

- 121 Favoriser l'accompagnement et l'intégration en milieu ordinaire des enfants handicapés et notamment autistes, dès leur plus jeune âge et mieux faire connaître les actions de la Ville en la matière.
- 122 Créer des groupes de paroles réservés aux adultes handicapés et notamment aux personnes à mobilité réduite.
- 123 Favoriser la solidarité entre les personnes valides et non valides : organiser des rencontres autour d'animations culturelles et sportives.
- 124 Organiser une « Journée du Handicap ».

26 - Favoriser l'accès à la culture et au sport des personnes handicapées

- 125 Intégrer un volet handicap à l'ensemble des manifestations culturelles et sportives de la Ville.
- 126 Soutenir l'action menée par l'association « Bibliothèque sonore » (lancer un appel à bénévoles ; pérenniser le service de portage à domicile de livres et étendre le catalogue de livres sonores, en braille et en gros caractères.)
- 127 Organiser une aide financière sous condition de ressources, pour l'acquisition d'un lecteur audio-book.

27 - Rendre la Ville exemplaire, en matière d'insertion

- 128 Accroître les chantiers d'insertion de la Ville notamment pour l'entretien des espaces verts et de la voirie.
- 129 Systématiser les clauses d'insertion sociale et les clauses environnementales, dans les marchés publics (plan de formation en interne des "acheteurs", organisation de travail qui permette de suivre leur mise en œuvre effective, processus de valorisation des résultats obtenus).
- 130 Conditionner les projets d'aménagements et d'installation d'entreprises sur la Ville à la création d'un partenariat avec les structures d'insertion locales pour favoriser l'embauche d'Aulnaysien-ne-s.
- 131 Autour de la future ressourcerie « 2mains » : développer des micro-entreprises prolongeant l'action engagée (par exemple mettre en place une logique de ré-emploi à destination d'autres pays).

- 132 Créer des régies de quartier à l'échelle de la ville et non plus à l'échelle des quartiers afin de favoriser la cohésion territoriale et sociale.

28 - Coordonner et soutenir les acteurs de la politique sociale

- 133 Constituer une réserve financière qui permettrait aux associations qui interviennent dans ce domaine de faire face à des difficultés de trésorerie, ou aux porteurs de nouveaux projets de démarrer leur exercice sans avoir à attendre le paiement de la 1^{ère} subvention.
- 134 Créer des liens financiers entre des associations, de telle sorte que les capacités de trésorerie temporaires des unes puissent servir à celles qui ont des difficultés de trésorerie au même instant.
- 135 Construire une « Cité de l'économie sociale et solidaire » pour porteurs de projets, entreprises sociales, associations locales, et / ou nationales (location à prix abordables, salles en commun).
- 136 Coordonner les logiques d'accueil et d'accompagnement dans les structures d'insertion pour répondre aux besoins des habitants : groupes de travail inter-partenaires pour construire une offre efficace et pertinente.

29 - Renforcer une politique de terrain, pour aider les plus défavorisés

- 137 Construire des outils de communication qui présente l'offre sociale et les partenaires locaux plus simplement.
- 138 Renforcer les équipes « d'éducateurs de rue » (éducateurs spécialisés) et d'animateurs référents familles dans les centres sociaux, pour les publics en détresse.
- 139 Créer des groupes de parole réservés aux allocataires du RSA au sein des comités de quartier ou des centres sociaux.
- 140 Créer des espaces permettant à des familles monoparentales de se regrouper pour la garde des enfants (crèche familiale), l'échange de services et l'organisation d'animations de loisirs (atelier de cuisine, etc.); confier la gestion de ces espaces à une régie municipale.
- 141 Mettre en place une bourse d'échanges d'appartements : les bailleurs sociaux recensant les personnes volontaires pour un échange d'appartements et les mettant en relation les unes avec les autres.

- 142 Dans le cadre d'opérations de restructuration des grands ensembles, poursuivre l'ouverture de ces quartiers sur la ville.
- 143 Travailler avec les bailleurs pour renforcer l'accueil des nouveaux arrivants notamment lors de la journée de présentation du logement.

30 - Faciliter l'accès aux soins et aux droits des plus vulnérables

- 144 Mettre en place des permanences d'accès aux droits en santé (vérification de l'accès à la CMU) et favoriser l'accès aux bilans de santé CPAM.
- 145 Améliorer la prévention dans les écoles, collèges et lycées sur les questions de Santé : prévention des carries / des addictions / Lutte contre l'obésité / Diminution des conduites à risque.
- 146 Améliorer l'offre de soins sur les quartiers nord de la ville.
- 147 Améliorer le dépistage (diabète, problèmes rénaux, IST).
- 148 Favoriser le bien vieillir et lutter contre l'isolement.

31 - Coupler l'assistance aux publics défavorisés et le développement durable

- 149 Développer, à l'ACSA, des animations de loisirs (atelier cuisine, etc.), encadrées par des « éducateurs de rue » ou des animateurs référents familles, dans les quartiers défavorisés.
- 150 Favoriser la création d'une épicerie bio à vocation sociale – notamment : quartier Mitry.
- 151 Créer une cuisine pédagogique pour allier la découverte des saveurs du monde et des modes d'alimentation plus adaptés, plus équilibrés et favorisant la santé des participants (les fruits et légumes de saison, les relations entre les aliments, leurs bienfaits la manière de les cuisiner), notamment sur le quartier de Mitry.
- 152 Organisation par le CCAS de sorties « cueillettes » chez un agriculteur bio de Seine et Marne ou de l'Oise avec les familles (parents et enfants).
- 153 Créer des jardins partagés sur le quartier de Mitry.
- 154 Réaliser, dans les Centres Sociaux et les structures d'accueil des Aulnaysiennes-s, des formations permettant de pour fabriquer soi-même ses produits de beauté, ses jeux pour enfants (« comment faire sa propre pâte à modeler... »).
- 155 Organiser un groupe de « marcheuses » pour faire du sport au sein d'un groupe de femmes des Centres Sociaux.

32 - Lutter contre la précarité énergétique

- 156 Réserver les logements sociaux les moins énergivores aux ménages les moins aisés.
- 157 Identifier les ménages dans le besoin, via le CCAS. Leur proposer de façon récurrente des réunions d'information sur les éco-gestes ; et sur leurs droits et les aides existantes en matière énergétique (travaux à la charge du propriétaire, etc.).

Aulnay : pour une ville éco-responsable et engagée

13objectifs opérationnels – 61 actions concrètes

33 - Rendre la Ville exemplaire, en termes de mobilisation interne

- 158 Former l'ensemble des agents et des élus au développement durable (formation générale et formation métier).
- 159 Développer une signalétique ludique permettant de mobiliser régulièrement les agents dans leur travail. Cette signalétique pourrait être disposée à côté des interrupteurs, dans les toilettes, à proximité des copieurs, etc.
- 160 Favoriser l'échange d'expériences sur le développement durable avec les territoires voisins - s'appuyer sur ces retours pour définir des actions et des messages de sensibilisation grand public.
- 161 Encourager la nomination d'ambassadeurs du développement durable au sein de chaque comité de quartier.
- 162 Lors des manifestations organisées par Ville, privilégier les produits durables dans la remise de cadeaux.
- 163 Recruter des étudiants en stage pour accompagner les projets de la Ville en matière de Développement Durable dans le maximum de services.
- 164 En utilisant le bulletin de liaison interne « Fil-info », sensibiliser les élu-e-s et les agents municipaux aux bons gestes, notamment en matière d'économies d'énergie et de tri sélectif.
- 165 Communiquer régulièrement sur les pratiques durables de la Ville, notamment au travers du site Internet ou du magazine de la Ville.

34 - Rendre la Ville exemplaire, en termes de consommations ressources

- 166 Lancer une opération « Consom'mieux », permettant de suivre et de réduire l'ensemble des consommations ressources.
- 167 Responsabiliser les agents municipaux en développant un système d'intéressement des services : sur la base d'une moyenne annuelle constatée, le service économe (énergie, eau, essence) pourrait récupérer une partie des économies réalisées.
- 168 Lancer un grand programme de réduction des consommations de papier ou plan « éditique » en interne (avec notamment des consignes de dématérialisation du courrier).
- 169 Installer les imprimantes avec le recto / verso automatique.

35 - Rendre la Ville exemplaire, en termes de déchets

- 170 Généraliser le tri sélectif à tous les équipements publics, à commencer par les écoles.
- 171 Mieux communiquer auprès des services sur leurs performances de tri.
- 172 Mener une opération pilote sur 2 sites municipaux (la cuisine centrale et le stade nautique) pour tester l'utilisation de produits éco-labélisés pour l'entretien des équipements publics et publier les résultats de cette opération.
- 173 Installer des poubelles de tri sur les événements organisés par la Ville.
- 174 Renouveler la participation de la Ville à la « Semaine Européenne de Réduction des Déchets ».

36 - Rendre la Ville exemplaire, en matière d'achats responsables

- 175 Formaliser une charte des achats durables engageant la Ville à insérer des critères de développement durable dans ses marchés publics. Remarque : une telle action nécessite d'abord d'identifier et de former les « agents acheteurs » (récurrents ou ponctuels) de la collectivité.
- 176 Développer l'utilisation des aliments issus de l'agriculture biologique dans les cantines scolaires.
- 177 Expérimenter l'utilisation des logiciels libres.

37 - Sensibiliser les habitants aux bons gestes, au regard du développement durable

- 178 Editer et diffuser largement un guide pédagogique des bonnes pratiques en matière de développement durable.
- 179 Renforcer la semaine du développement durable, par une action de proximité des comités de quartier et des centres sociaux. Pour renforcer l'efficacité de cette opération, choisir une thématique par an (économies d'énergie, tri sélectif, réemploi, etc.) et la décliner tout au long de la semaine.
- 180 Diffuser régulièrement les informations relatives aux bons gestes du développement durable (vidéos en ligne, via le site Internet de la Ville ; encarts dans le magazine municipal, etc.).
- 181 Communiquer sur les astuces et les éco-gestes qui permettent d'avoir une attitude plus durable, plus écologique, plus sociale et de faire des économies (dans tous les messages de sensibilisation des habitants, présenter les avantages concrets que les Aulnaysien-ne-s peuvent en retirer : gains financiers, santé, meilleur cadre de vie - insister sur les « trucs » pour remplacer certains produits d'entretien coûteux... avec organisation d'un concours de la meilleure astuce).
- 182 Soutenir la création d'une exposition itinérante (ex : bibliobus) sur le développement durable, portée par un groupe de citoyens, qui participerait à toutes les manifestations organisées par la Ville.

38 - Sensibiliser les Aulnaysien-ne-s au développement durable

- 183 Créer une signalétique géo-localisée, permettant de bien identifier les actions entreprises dans le cadre de l'Agenda 21 (exemple : « Ici, projet réalisé dans le cadre de l'Agenda 21, suite à la proposition n°X, faite par les Aulnaysien-ne-s »).
- 184 Organiser un cycle de débats autour du développement durable.
- 185 Former les gardiens de parcs et d'immeubles HLM au développement durable de manière à ce qu'ils deviennent des ambassadeurs de la démarche engagée par la Ville.
- 186 Promouvoir le travail de l'IME Toulouse Lautrec et soutenir le projet de ferme pédagogique sur le territoire - y organiser, annuellement, une grande manifestation du développement durable.

39 - Développer une sensibilisation spécifique, en direction des jeunes

- 187 En partenariat avec les écoles de la ville, mettre en place un programme éducatif pluriannuel et un « passeport du développement durable » accompagnant la scolarité de chaque élève, rendant compte du suivi de ce programme.
- 188 Intégrer la sensibilisation au développement durable dans les activités des centres de loisirs.
- 189 Développer les sorties pédagogiques liées à la nature pour les jeunes.
- 190 Encourager les enseignants des collèges et lycées à proposer des sujets de TPE liés au développement durable.
- 191 Encourager la mise en place d'Agenda 21 scolaires au sein des établissements scolaires du territoire.
- 192 Organiser un jeu concours avec les écoles primaires, sur la base d'une itinérance urbaine durable (marche urbaine et repérage des évolutions et des freins au Développement Durable).

40 - Encourager le tri sélectif

- 193 Inciter les commerçants locaux et les groupes de restauration rapide implantés sur le territoire à assurer le tri sélectif sur leur site.
- 194 Sur le site Internet de la Ville, publier un baromètre du tri sélectif afin d'informer chaque mois les Aulnaysien-ne-s de l'évolution de leur production de déchets.
- 195 Réaménager les locaux destinés à la collecte des déchets afin de les rendre plus attractifs, notamment mieux aérés et plus éclairés ; y afficher les consignes locales de tri sélectif.
- 196 Améliorer la gestion des déchets commerçants : objectif de rationalisation, de mise en commun et de tri des déchets.

41 - Agir pour la propreté urbaine

- 197 Etudier un programme à long terme d'installation des poubelles bi-compartiments sur les espaces publics.
- 198 Installer des poubelles ludiques afin de sensibiliser les enfants comme les adultes au tri sélectif.

42 - Réduire les tonnages de déchets plastiques

- 199 Organiser des campagnes de sensibilisation à la qualité de l'eau potable, afin d'éviter la consommation d'eau en bouteille (dont : visite d'une station de traitement pour avoir plus d'information sur l'eau du robinet).
- 200 Créer un partenariat à grande échelle avec les commerçants de la Ville et lancer une campagne « Aulnay : Ville sans sac ».
- 201 Interdire la distribution de sacs plastiques sur les marchés, mener une opération festive de distribution de « filets à provision ».

43 - Réduire les tonnages de déchets verts

- 202 Sensibiliser les bailleurs sociaux et les copropriétaires au lombricompostage et les inciter à acquérir et à installer ces composteurs dans toutes les résidences (à commencer par le quartier de la Rose des Vents, à proximité du jardin partagé).
- 203 Recruter des « maîtres composteurs » pour sensibiliser et former les Aulnaysien-ne-s à l'utilisation des composteurs et lombricomposteurs (éventuellement sous la forme de contrats d'insertion).
- 204 Collecter et valoriser les déchets végétaux produits par les commerçants sur les marchés.
- 205 Améliorer la logistique de la déchetterie afin de permettre à tous les habitants de récupérer du compost en échange d'un apport de déchets végétaux.
- 206 Sensibiliser les habitants au « mulching » (laisser les herbes coupées sur place lors de la tonte) afin d'étendre cette pratique aux espaces verts privés. Remarque : ce système permet de fertiliser naturellement les sols et de réduire les quantités de déchets verts collectés.

44 - Améliorer la collecte et la valorisation des encombrants et déchets spécifiques

- 207 Etudier la pertinence d'un ramassage des encombrants à domicile sur appel d'un numéro vert ; déposer à la ressourcerie les encombrants pouvant être valorisés.
- 208 Lancer une campagne de sensibilisation afin de dissuader les habitants de jeter leurs déchets toxiques dans le réseau d'assainissement (huile de vidange, médicaments...).

45 - Favoriser les modes de production et de consommations responsables en partenariat avec le monde économique

- 209 Associer le monde économique aux efforts engagés en matière de développement durable – notamment à travers le Plan Climat Energie.
- 210 Développer le processus du commerce porté par les AMAP.
- 211 Valorisation des circuits courts entre commerçants (fromager pour restaurant, entrepôt de livraison sur la zone des Mardelles pour les commerces en centre ville...).
- 212 Création d'une Coopérative commerce équitable ou micro boutique assemblée.
- 213 Revalorisation des marchés. Ouverture vers d'autres types de marché : commerçants issus du commerce équitable, du bio, de l'agriculture raisonnée, des circuits courts.
- 214 Lors de la Semaine du Développement durable, en partenariat avec les commerçants locaux, valoriser les produits des écolabels présentés dans le guide des bonnes pratiques édité par la Ville.
- 215 Créer un marché mettant en avant les produits agricoles issus de « circuits courts » et limitant les intermédiaires entre le producteur et les consommateurs (éventuellement en partenariat avec les chambres d'agriculture les plus proches).
- 216 Sur le site de la Ville, étudier la création d'une plateforme géolocalisée permettant aux habitants d'échanger des services et des biens.

- 217 Sensibiliser les commerçants et les consommateurs à la vente et à la consommation de produits locaux et de saisons sur les marchés de la ville.
- 218 Encourager et développer des outils d'information et de communication spécifiques autour du Baobab à destination des enfants et du grand public, dans le cadre d'une coopération avec la ville de Rufisque au Sénégal.



Le Plan Climat-Energie d'AULNAY-SOUS-BOIS

Un plan d'actions participatif à construire, pour lutter contre l'effet de serre et adapter le territoire au réchauffement climatique

Une obligation, et un souhait

La France fait partie des pays qui ont ratifié le protocole de Kyoto. Pour parvenir aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre auxquels elle s'est engagée, la France a lancé son Plan Climat en 2004, avant de le décliner par une disposition réglementaire dans la loi Grenelle II. L'article 26-2 du projet de loi Grenelle 2 (reprenant l'engagement n°50 du Grenelle Environnement) généralise, en effet, la démarche des plans climat énergie territoriaux (PCET) qui deviennent obligatoires pour les régions, les départements, les communautés urbaines, les communautés d'agglomérations, les communes et les communautés de communes de plus 50 000 habitants.

Les plans climat énergie devront être adoptés avant le 31 décembre 2012.

Ces plans visent à définir les objectifs opérationnels et les actions qu'une collectivité peut mettre en place pour atténuer le réchauffement climatique et pour s'y adapter : amélioration de l'efficacité énergétique, augmentation de la production d'énergies renouvelables, réduction des impacts des activités en termes d'émissions de gaz à effet de serre...

Ce Plan est donc en parfaite adéquation avec la démarche engagée par la Ville, qui y voit l'opportunité d'aller plus loin dans son engagement de développement durable.

Un programme en 4 phases

| Ainsi, les PCET visent 2 objectifs principaux :

- 1/ Réduire les émissions de gaz à effet de serre.
- 2/ Réduire la vulnérabilité et adapter le territoire à l'évolution inévitable du climat.

| Les PCET peuvent être intégrés à des démarches plus globales telles que les Agendas 21 locaux. En effet, leur mise en œuvre sur un territoire répond à plusieurs préoccupations :

- environnementale : réduction des pollutions, préservation des ressources naturelles...
- économique : réduction de la vulnérabilité du territoire face à l'augmentation du coût des énergies, et donc à la diminution de la facture énergétique, au développement de filières de production locales et à la création d'emplois,
- sociale puisqu'il permet notamment de lutter contre la précarité énergétique.

| Après avoir initié une démarche Agenda 21, la Ville d'Aulnay-sous-Bois souhaite développer sa réflexion et son engagement sur le volet « lutter contre le réchauffement climatique » de son programme de développement durable. La démarche de PCET devra, bien évidemment s'inscrire dans la continuité de la démarche Agenda 21 en cours de finalisation.

| Le Plan Climat s'organisera en 3 phases :

- phase 1 : élaboration du diagnostic de l'existant, incluant le bilan des émissions de gaz à effet de serre du territoire ainsi qu'une étude de la vulnérabilité de ce même territoire
- phase 2 : définition des scénarii d'objectifs à atteindre pour atténuer les effets du changement climatique et recueil de pistes d'actions
- phase 3 : élaboration du Plan d'action Le Rapport Développement Durable :
- phase 4 : l'accompagnement à l'élaboration du rapport Développement Durable

La volonté de la ville d'Aulnay-sous-Bois est l'appropriation de cette démarche de Plan Climat par l'ensemble des acteurs du territoire.

Phase 1 : diagnostic de l'existant

Le Profil climat du territoire comprend à la fois une quantification des émissions de GES, l'identification des impacts déjà constatés et l'appréciation des vulnérabilités du territoire face au changement climatique. Ce Profil climat servira de support pour organiser la co-construction du plan d'action.

- **Quantification des émissions**

Objectif : cibler les sources d'émission principales, afin de clarifier les objectifs et hiérarchiser les actions à conduire (identifier des axes de réduction prioritaires).

L'approche cadastrale, qui recense les émissions directes, c'est-à-dire générées sur le périmètre géographique de son territoire, est la méthode retenue par la Ville d'Aulnay-sous-Bois. Seront ainsi prises en compte les émissions induites par l'habitat, les entreprises et les transports (personnes et marchandises) ayant lieu dans le périmètre d'analyse.

- **Evaluation de la vulnérabilité du territoire**

Cette étude devra se baser sur les recommandations de la Stratégie Nationale d'Adaptation au changement climatique et pourrait, à ce titre, notamment intégrer :

- A court terme : évaluation des dispositifs d'intervention rapides permettant d'assurer la continuité du service public (électricité, téléphone, transport) en cas d'évènement extrême, avec une attention particulière à porter aux populations les plus vulnérables, notamment les personnes âgées, les jeunes enfants et les personnes à mobilité réduite.
- A moyen terme : évaluation des infrastructures de protection : meilleure isolation des toitures, des murs extérieurs et occultation des surfaces vitrées pour protéger contre les canicules, ...
- A long terme : analyse prospective des conséquences de la baisse de la ressource en eau, de l'érosion de la biodiversité, du déplacement de zones de culture, des risques sanitaires (maladies à vecteurs...) et de la raréfaction du pétrole.

Phase 2 : Définition d'une stratégie d'action : choix d'un scénario

Sur la base du diagnostic de l'existant, le prestataire élaborera un scénario (c'est-à-dire une stratégie d'action) en vue de réduire les consommations d'énergie et la dépendance du territoire aux énergies fossiles.

Le travail déjà amorcé au cours de la démarche d'élaboration de l'Agenda 21 local constituera une base de travail, qu'il conviendra d'enrichir et de préciser, grâce à un travail participatif auprès des acteurs du territoire.

Les propositions formulées à ce stade n'engageront pas la collectivité, mais constitueront un portefeuille d'actions possibles, qu'il conviendra de hiérarchiser en fonction des grands enjeux issus du diagnostic de l'existant.

La stratégie d'action présentant ces actions hiérarchisées sera présentée au Comité de pilotage qui la validera. C'est sur cette base que sera construit le Plan énergie climat territorial (PCET).

Phase 3 : Elaboration du plan d'action

Sur la base de la stratégie adoptée par les élus, le prestataire proposera une méthodologie détaillant le passage de la stratégie d'action en un plan d'action opératoire.

Cette méthodologie devra également s'appuyer sur un travail d'approfondissement des différentes actions envisagées dans le cadre de la stratégie retenue, qui sera également conduit de façon participative, avec les élus, les services de la ville et des acteurs du territoire.

A noter : le plan d'action doit être compatible avec les orientations stratégiques du schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie et les documents d'urbanisme (SCOT, PLU).

- **Mise en œuvre du plan d'action, suivi et évaluation**

Chaque action retenue par la collectivité fera l'objet d'une fiche-action afin d'en faciliter la mise en œuvre et le suivi.

Elle comprendra :

- les objectifs à atteindre
- les moyens d'action
- des indicateurs et des outils de suivi et d'évaluation
- une description des résultats attendus, chiffrés (exemple : en tonnes de gaz à effet de serre économisés).

La collectivité se chargera de définir les conditions de mise en œuvre en interne :

- les porteurs des actions
- les partenaires impliqués
- les moyens humains et financiers nécessaires
- un calendrier de mise en œuvre.

Le suivi du plan climat territorial pourra être assuré en interne, notamment à travers la participation à la création d'un observatoire du Plan Climat conjointement avec les services de la Ville.

- **La rédaction du plan climat énergie territorial**

Le document final sera destiné au grand public.

Il rendra compte de l'intégralité de la démarche par une présentation :

- des enjeux du réchauffement climatique (les enjeux globaux)
- du territoire au regard de ces grands enjeux
- des enjeux du territoire au regard du diagnostic énergie
- des préconisations pour que la collectivité affiche son exemplarité
- de la méthodologie employée pour l'élaboration du Plan Energie Climat Territorial
- des fiches actions classées selon les grandes thématiques
- du programme de mise en œuvre : une hiérarchisation des actions et un phasage.

ANNEXE :

Décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales

NOR : DEVD1107768D

Publics concernés : collectivités territoriales (communes et EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants, départements, régions, collectivité de Corse).

Objet : élaboration d'un rapport sur la situation en matière de développement durable.

Entrée en vigueur : les dispositions du décret sont applicables à compter de la préparation des budgets pour 2012.

Notice : l'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement prescrit aux collectivités territoriales et aux EPCI de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable. Ce rapport est présenté par l'exécutif de la collectivité préalablement aux débats sur le projet de budget. Le décret en précise la structure.

Le rapport prend en compte les cinq finalités du développement durable mentionnées au III de l'article L. 110-1 du code de l'environnement. Il comporte deux parties : l'une relative au bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ; l'autre relative au bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire. Ces bilans comportent, en outre, une analyse des modes d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes menés par la collectivité, analyse qui peut être élaborée à partir du « cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux ».

Références : les textes modifiés par le présent décret peuvent être consultés, dans leur rédaction issue de cette modification, sur le site Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>).

Le Premier ministre,

Sur le rapport de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

Vu la loi n° 93-1 du 4 janvier 1993 portant dispositions diverses relatives aux départements d'outre-mer, aux territoires d'outre-mer et aux collectivités territoriales de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

Vu l'avis de la commission consultative d'évaluation des normes en date du 2 décembre 2010 ;

Vu la saisine de l'Assemblée territoriale de Corse en date du 17 novembre 2010,

Décète :

Article 1

I. - Il est inséré, au sein du chapitre 1er du titre 1er du livre III de la deuxième partie réglementaire du code général des collectivités territoriales, un article D. 2311-15 ainsi rédigé :

« Art. D. 2311-15. - Le rapport prévu à l'article L. 2311-1-1 décrit, sous forme de synthèse, la situation en matière de développement durable de la collectivité à partir des évaluations, documents et bilans produits par la commune sur une base volontaire ou prévus par un texte législatif ou réglementaire.

« Ce rapport comporte, au regard des cinq finalités du développement durable mentionnées au III de l'article L. 110-1 du code de l'environnement :

« — le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;

« — le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.

« Ces bilans comportent en outre une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes.

« Cette analyse peut être élaborée à partir du cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux mentionné au deuxième alinéa de l'article 254 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement. »

II. — Il est inséré, au sein du chapitre 1er du titre 1er du livre III de la troisième partie réglementaire du code général des collectivités territoriales, un article D. 3311-8 ainsi rédigé :

« Art. D. 3311-8. - Le rapport prévu à l'article L. 3311-2 décrit, sous forme de synthèse, la situation en matière de développement durable de la collectivité à partir des évaluations, documents et bilans produits par le département sur une base volontaire ou prévus par un texte législatif ou réglementaire.

« Ce rapport comporte, au regard des cinq finalités du développement durable mentionnées au III de l'article L. 110-1 du code de l'environnement :

« — le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;

« — le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.

« Ces bilans comportent en outre une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes.

« Cette analyse peut être élaborée à partir du cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux mentionné au deuxième alinéa de l'article 254 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement. »

III. — Il est inséré, au sein du chapitre Ier du titre Ier du livre III de la quatrième partie réglementaire du code général des collectivités territoriales, un article D. 4311-6 ainsi rédigé :

« Art. D. 4311-6. - Le rapport prévu à l'article L. 4310-1 décrit, sous forme de synthèse, la situation en matière de développement durable de la collectivité à partir des évaluations, documents et bilans produits par la région sur une base volontaire ou prévus par un texte législatif ou réglementaire.

« Ce rapport comporte, au regard des cinq finalités du développement durable mentionnées au III de l'article L. 110-1 du code de l'environnement :

« — le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;

« — le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.

« Ces bilans comportent en outre une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes.

« Cette analyse peut être élaborée à partir du cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux mentionné au deuxième alinéa de l'article 254 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement. »

Article 2

Il est créé, dans la quatrième partie réglementaire du code général des collectivités territoriales, une section IV au sein du chapitre V du titre II du livre IV ainsi rédigée :

« Section IV

« Rapport sur la situation en matière de développement durable de la collectivité de Corse

« Art. D. 4425-12. - Le rapport prévu à l'article L. 4425-7 décrit, sous forme de synthèse, la situation en matière de développement durable de la collectivité à partir des évaluations, documents et bilans produits par la collectivité de Corse sur une base volontaire ou prévus par un texte législatif ou réglementaire.

« Ce rapport comporte, au regard des cinq finalités du développement durable mentionnées au III de l'article L. 110-1 du code de l'environnement :

« — le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;

« — le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.

« Ces bilans comportent en outre une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes.

« Cette analyse peut être élaborée à partir du cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux mentionné au deuxième alinéa de l'article 254 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement. »

Article 3

Les dispositions du présent décret sont applicables à compter de la préparation des budgets pour 2012 des communes et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants, de la collectivité de Corse, des départements et des régions.

Article 4

La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement et le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 17 juin 2011.